

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 49 (1964)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



7/8

Lausanne, juillet-août 1964. 49^e année Paraît chaque mois.

Pour le 1er août | Le drapeau suisse

Le drapeau suisse, glorieux emblème de la patrie, apparaît dès les débuts de notre histoire.

Les montagnards de Schwyz avaient une bannière rouge qui portait à l'angle supérieur un crucifix. C'est l'empereur Rodolphe de Habsbourg, que les Schwyzois avaient accompagné au siège de Besançon en 1289, qui leur concéda cet emblème sacré pour les récompenser de leur vaillance. Cette bannière rouge à croix blanche a figuré sans doute à Morgarten, à Laupen, à Sempach, partout où les Schwyzois ont combattu pour leur liberté.

Les Confédérés prirent également l'habitude, même ceux qui n'étaient pas Schwyzois, de mettre sur leurs vêtements une croix blanche à bras égaux. C'était leur signe de reconnaissance. « C'est ainsi que la croix blanche apparaît comme signe de ralliement des Confédérés à une époque reculée où le lien fédéral était encore lâche et où les guerriers de chaque ville, de chaque vallée, se mettaient en campagne sous leurs propres drapeaux. Un signe commun de reconnaissance, qui permit de distinguer facilement l'ami de l'ennemi, était d'autant plus indispensable à des combattants diversément armés et vêtus, qu'ils s'éloignaient davantage de leur foyer ». Les chefs portaient aussi cette croix sur leur écharpe rouge. En 1480, la Diète décida que « chaque contingent partirait sous les drapeaux de son canton, comme par le passé, mais que chacun y mettrait la croix blanche, qui a, jusqu'ici, toujours été pour les Confédérés une promesse de victoire ». Il semble que cette décision soit la première que la diète ait prise à ce sujet.

Dès lors, le drapeau rouge à croix blanche flotte dans les compagnies mixtes formées de divers cantons et la croix blanche figure sur les drapeaux cantonaux.

Pendant la République helvétique, les Conseils adoptèrent une cocarde et un drapeau tricolore : vert, rouge et jaune. Les vieilles bannières cantonales furent abandonnées ; elles n'apparurent à nouveau que pendant l'Acte de médiation.

Dès 1817, le signe de ralliement au service actif de la Confédération fut « un brassard rouge de trois pouces de large, orné d'une croix blanche, et qui se porte au bras gauche. Le drapeau de chaque corps des services de l'armée fédérale est traversé de la croix blanche et reçoit une cravate aux couleurs de la Confédération ».

Il appartenait au colonel Dufour de proposer de donner le drapeau fédéral à tous les bataillons. Après de longues discussions, ce projet fut accepté le 21 juillet 1840. Le drapeau fédéral remplaça ainsi définitivement les bannières cantonales dans l'armée. Il symbolise toute la vie nationale de notre peuple, sa soif d'indépendance, son idéal de justice et de fraternité chrétienne, sa raison d'être en Europe. Quand il passe à la tête de nos bataillons, il faut que chacun se découvre. « C'est dix siècles de liberté qui passent. »

*Le Drapeau suisse, par Charles Borgeaud,
dans « Histoire militaire de la Suisse ».*

A la Suisse

Suisse ! Refuge, asile, Espoir ! Ton arc-en-ciel
Rend plus vertes encor tes paisibles prairies.
Les cygnes de tes lacs invoquent l'Eternel
Pour qu'il fasse un seul nid de toutes nos patries.

Tes monts gardent l'écho du Sermon Paternel.
Tes forêts de sapins guident nos rêveries,
Nos doutes, nos remords, vers le divin appel
Des cloches de Noël et des Pâques fleuries.

Les vainqueurs et vaincus, fustigés par l'Orage,
Savent rejoindre en toi leur calme et leur courage,
Le pardon des succès et l'oubli des revers,

Tes mains, franches toujours, tes bras toujours
[ouverts].
De contrée en contrée, ô Suisse, et d'âge en âge,
La Croix de tes drapeaux protège l'Univers.

Armand Godoy.

Idées directrices

L'histoire s'écrit,
la légende parle
Revendique la liberté,
consens à la liberté des autres.

Ta liberté a pour limite
la liberté des autres.

Volonté d'indépendance
et respect d'autrui
sont les sources mêmes
de nos libertés.

Aime ton prochain comme toi-même !
Que l'héritage de la foi chrétienne
inspire nos actes d'homme
et de citoyens.

Divers par le sol, la langue, la croyance,
unis par un même idéal.

Voter, élire, approuver, rejeter,
en démocratie directe, le peuple décide.
Ta voix compte.

Liberté sociale et économique :
l'homme clairvoyant
prépare la société de demain.

*La Voie suisse
Expo 1964.*

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Beaucoup plus répandu en Suisse que partout ailleurs, le crédit garanti par cautionnement joue un rôle considérable dans notre vie économique. Il faut en effet un système de garanties personnelles pour ceux qui n'ont pas de garanties réelles à fournir. Et ceux-là sont nombreux : en particulier les jeunes au début d'une carrière, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, soit tous ceux dont l'actif mobilier est leur instrument de travail et ne peut pas être immobilisé par une mise en gage. Aux uns et aux autres, le cautionnement permet d'ouvrir, de reprendre ou d'agrandir un établissement, de rénover une installation ou un agencement, de rationaliser une entreprise, de traverser des temps difficiles ou encore d'accéder à la propriété foncière.

Mais on a connu la crise économique des années trente qui a dévoilé de flagrants abus dans l'usage du cautionnement. Des cautionnements irréflectifs ou réciproques avaient créé ce que l'on a appelé des « chaînes de cautionnements » qui liaient toute une parenté ou une grande partie des habitants d'une commune. L'effondrement d'un seul avait amené la débâcle de tous les participants à la « chaîne ».

Bref, pour ne pas permettre le retour des abus constatés, le législateur a élaboré un nouveau droit du cautionnement (1.7.42). Mais l'aggravation des conditions de forme et la limitation de la capacité de cautionner ont diminué les possibilités du cautionnement personnel. C'est alors que sont nées les sociétés de caution mutuelle au cautionnement collectif. C'est ainsi qu'en août 1942 déjà était créée la *Coopérative de cautionnement* de notre Union suisse. Elle s'est avérée des plus utiles. Nous allons le voir par les chiffres qui illustrent son développement et qui ont été proclamés par ses organes dirigeants.

22^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement

Tenue dans le cadre du Congrès Raiffeisen du 23 mai, dès 10 h. 30, au Kursaal de Berne, cette assemblée en marquait l'ouverture des différentes manifestations. Partis de bon matin tout exprès pour y prendre

part, plus de 400 délégués de toutes les parties du pays représentaient les Caisses affiliées et témoignaient, par leur forte participation comme par leur attention, de l'intérêt qu'ils portent à cette si utile institution auxiliaire de l'Union.

Les délégués romands avaient le privilège de profiter des écouteurs pour suivre, dans leur langue, les débats qui se déroulaient en langue allemande. De là leur satisfaction à ne perdre aucun des enseignements qui leur furent prodigués et à jouir pleinement de la solennelle ambiance de la réunion. Voici d'ailleurs en quels termes le président du Conseil d'administration, *M. Gall Eugster*, ancien conseiller national, ouvrit l'assemblée :

Nous avons l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à la 22^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Nous apprécions à sa juste valeur la présence d'un nombre aussi réjouissant d'invités et de représentants des Caisses affiliées. Aussi, vous en remercions-nous chaleureusement. N'est-elle pas la preuve de l'intérêt que vous témoignez à notre institution ? Tout comme l'Union elle-même, nous siégeons pour la seconde fois dans la Ville fédérale. En 1957 déjà, nous avons eu l'occasion de vous entretenir d'une haute conjoncture persistante et de vous signaler le besoin croissant de crédit, même dans les milieux agricoles, suscité par la prospérité économique. Or, sept ans après, nos déclarations d'alors n'ont encore rien perdu de leur valeur. La pénurie de main-d'œuvre contraint le paysan à pousser toujours davantage la mécanisation et la motorisation de son exploitation, ceci malgré et peut-être, en partie, justement en raison de l'engagement massif d'ouvriers étrangers qui n'a cessé de s'intensifier ces dernières années. Mais, souvent, il s'y voit également obligé pour empêcher un fils de délaisser le domaine paternel et de lui préférer les appas séduisants de la vie citadine, sans compter les horaires de travail réguliers et moins chargés de l'industrie.

L'artisanat établi dans les contrées rurales et suburbaines est, lui aussi, de plus en plus tributaire des ressources extérieures s'il veut pouvoir satisfaire les goûts toujours plus raffinés de la clientèle et résister victorieusement à la concurrence sans scrupule des grandes entreprises.

Les mesures préconisées par les autorités fédérales pour ramener la surchauffe économique à des proportions plus raisonnables, mesures certainement connues de vous tous, commencent à porter leurs fruits. On peut toutefois se demander si les décisions prises obtiendront à coup sûr les effets escomptés.

Vu la nature des affaires traitées, ces ordonnances n'auront pas de répercussion particulière sur les Caisses de crédit mutuel et, par voie de conséquence, sur

notre Coopérative de cautionnement. En revanche, il ne sera guère possible d'éviter que la pénurie de capitaux qui, de plus en plus, se fait sentir n'impose à l'activité de la Caisse Raiffeisen certaines restrictions en matière de prêts. Mais, les liens qui unissent l'institution locale à la population villageoise permettront toujours d'agir dans un véritable esprit raiffeiseniste et, à notre Coopérative de cautionnement, de contribuer comme par le passé au maintien d'une politique de crédit économiquement saine.

Après avoir élu deux scrutateurs en la personne de

1. M. Léon Chapatte, membre du Comité de direction de la C.R. du Cerneux-Péquignot (NE) et de

2. M. Joseph Gschwend, président du Conseil de surveillance de la C.R. de Waldkirch (SG),

l'assemblée passe à l'ordre du jour pour entendre le rapport annuel présenté par le gérant de l'institution, *M. Paul Klaus*, fondé de pouvoir à l'Union.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1963

Nous siégeons dans la capitale du pays de nos aïeux. Aussi, serait-il bienséant, semble-t-il, dans le cadre des assises de notre Coopérative, la plus importante du genre en Suisse, de faire une brève incursion dans la vie économique du pays, avant d'en venir à l'activité proprement dite de notre institution.

Durant l'année écoulée, la haute conjoncture qui, inlassablement, n'a cessé de s'accroître encore, a plus que jamais exercé ses funestes effets sur l'économie suisse. Ce n'est certes pas à tort qu'il est question, depuis quelque temps, d'une véritable « crise de bien-être ». L'accroissement de la prospérité générale est certainement digne d'intérêt. Mais, les quelques inconvénients qui se sont manifestés indiquent que la faculté d'appréciation des vraies valeurs s'est, ici et là, largement estompée. Au vu de l'extraordinaire expansion économique de ces quinze dernières années, on s'est visiblement trop engagé. Même le rayonnement des valeurs éthiques ne pouvait alors agir plus que sporadiquement.

Les conséquences apparaissent maintenant en plein jour, réelles et impitoyables. Un renchérissement accéléré engendra une diminution du pouvoir d'achat du franc suisse de près de 11 % depuis 1958. L'indice des frais de construction a augmenté une nouvelle fois, en l'espace d'une année, de 10 % en moyenne et les prix à la consommation ont fait un nouveau bond d'environ 4 % pour atteindre 205,0 points calculés sur la base de 100 % en 1939. Le déficit de la balance commerciale pour l'année 1963 est de 3.548 milliards, ce qui revient à dire que la valeur

Note de la rédaction

Ce numéro comprend 20 pages.

Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain paraîtra en septembre.

des importations a dépassé d'autant celle des exportations. En revanche, la balance des paiements, c'est-à-dire le bilan des créances réciproques du trafic des paiements entre États provenant des échanges commerciaux et des prestations de services accuse un déficit de 1,7 milliard. Sur le marché du travail, on a enregistré jusqu'à trois étrangers soumis au contrôle sur dix ouvriers inscrits l'an dernier.

L'expérience nous prouve que la haute conjoncture et tous ses effets secondaires constituent un bien mauvais terrain pour les beaux principes, empreints d'idéal, un terrain impropre à faire fructifier les avertissements et les appels à la raison les mieux intentionnés.

Aussi, nous réjouissons-nous d'autant plus que le côté négatif de l'actuelle prospérité économique n'ait pas, jusqu'ici, porté préjudice au mouvement Raiffeisen, malgré quelques tentatives dans ce sens. S'il se ressent, lui aussi, depuis quelque temps, d'un apport plus faible de fonds publics, cet état de choses n'a rien d'anormal et les Caisses Raiffeisen n'y sont pour rien. Toujours est-il qu'elles ont la satisfaction de pouvoir constater que l'épargne a sa source principale au village même, qu'elle ne quitte que dans une proportion infime, conformément à la devise : « L'argent du village au village ». L'appel de plus en plus pressant en vue d'une suppression de la discrimination fiscale de l'épargnant et de la fortune constituée par les économies, source de préjudices uniquement, devrait enfin être entendu au Palais fédéral et faire l'objet de la décision juste et raisonnable qui s'impose. Les autorités devront ensuite veiller avec soin à ce que l'épargnant ne soit pas frustré de sa récompense pour son importante contribution à l'économie nationale par une inflation, c'est-à-dire par un accroissement de l'argent en circulation qui, pour un même volume de marchandises, conduirait à une augmentation en conséquence des prix et des salaires.

Mesdames et Messieurs, le rapport de gestion vous ayant été adressé avec la convocation à l'assemblée générale de ce jour, je me permettrai donc de commenter l'activité de la Coopérative sans trop entrer dans les détails, en complétant en revanche mon exposé par quelques considérations y relatives.

Au cours de l'exercice écoulé, 17 Caisses de crédit mutuel ont sollicité leur adhésion à notre institution ; elles portent le nombre total des membres à 771, avec la Caisse centrale à 772. La proportion par rapport à la totalité des 1094 Caisses affiliées à l'Union en est donc quelque peu améliorée. Elle pourrait cependant être sensiblement meilleure encore. L'acquisition du sociétariat ne représente pour le nouveau coopérateur rien de plus qu'un acte de solidarité qui s'impose, mais qui ne peut que profiter à chacun des sociétaires d'une Caisse. Ils n'en deviennent, dans leur activité économique, que plus libres et plus indépendants à l'égard de leurs concitoyens. Le succès final et la capacité d'action seront d'autant plus grands, si les Caisses

restées à l'écart de notre institution se décident à en faire partie.

Les demandes présentées, au nombre de 801, accusent de nouveau un léger recul. Mais l'importance d'une œuvre coopérative ne doit pas être jugée uniquement d'après les chiffres records nouvellement atteints, mais tout autant à la lumière des prestations sociales fournies simultanément. Le total des engagements souscrits dépasse néanmoins, avec ses 7,9 millions de francs en chiffre rond, de près de 400 000 francs la somme de l'exercice précédent. La mission effective de notre Coopérative de cautionnement trouve, dans cette constatation, sa véritable confirmation.

Avec les cas en suspens à fin 1962, ce ne sont pas moins de 967 requêtes au total, pour un montant global de 11 604 009 francs, que la Coopérative avait à examiner en 1963. Des cautionnements accordés, 402 d'entre eux servent de garantie supplémentaire à des hypothèques de rang postérieur, alors que 286 étaient appuyés uniquement par notre signature partiellement couverte, il est vrai, par des nantisements ; les 6 derniers engagements concernaient des garanties bancaires. Compte tenu de la mission de nos Caisses affiliées et des besoins de crédits émanant de la population rurale, la répartition précitée se justifie pleinement. Il ne fait pas de doute que les cautionnements simples constituent en eux-mêmes un plus grand risque pour nous, contrairement à ceux assurant complémentarément des prêts hypothécaires grevant des gages immobiliers dont la valeur vénale est souvent exagérément élevée. Nous voudrions toutefois souligner qu'avec l'octroi de cautionnements simples, nous tenons à favoriser la capacité d'action de nos membres, tout en empêchant simultanément l'installation au village de bailleurs de fonds qui appliquent des taux usuraires, hélas, que trop connus.

Cette année, nous avons subi une perte de 2000 francs en chiffre rond, perte qui n'aurait jamais pu se produire, si les conditions telles qu'elles se présentaient au moment de la signature du contrat avaient évolué normalement. Ce cas constitue un exemple typique susceptible d'illustrer que les aptitudes professionnelles, à elles seules, ne suffisent pas, si les connaissances commerciales font défaut. Or, l'épouse de ce débiteur très qualifié sous tous les rapports tomba malade, alors qu'elle s'occupait du bureau de son mari. Elle dut malheureusement se rendre dans une station climatique pour un séjour prolongé. Cela suffit à toucher en son point névralgique cette entreprise nouvellement créée.

Depuis 1942, la Coopérative a accordé pour plus de 57 millions de francs de cautionnements, alors que les pertes qu'elle dut couvrir n'atteignaient pas 8000 francs, ce qui correspond à 0,0133 % du total des engagements. Que le volume des risques augmente quelque peu en cas de régression de la prospérité économique, nous en sommes conscients. Mais, il y a lieu de relever que l'examen approfondi des demandes par les organes des Caisses locales et la surveillance constante dont sont l'objet les débiteurs représentent pour

nous des éléments de sécurité dont la valeur n'est pas à dédaigner.

Au vu des rapports reçus sur la situation au 31 décembre 1963, nous avons pu constater que les amortissements ont été effectués d'une manière très satisfaisante. Les montants contractuels ou même davantage ont été acquittés dans une proportion de 78 % ou 7 % de plus qu'en 1962. Comme il fallait s'y attendre, la plupart des arriérés ont été régularisés au début 1964, de sorte qu'il ne restait qu'un nombre infime de débiteurs ayant dû être rappelés à leur devoir, soit par la Caisse créancière, soit par nous-mêmes.

Nous ne saurions manquer de signaler que les preneurs de cautionnements simples font généralement preuve d'une plus grande conscience dans l'observation des conditions fixées que les titulaires de positions appuyées par des hypothèques de second rang.

Je saisis cette occasion pour rappeler aux organes des Caisses locales qu'il ne saurait être question d'accorder des délais de paiement sans avoir, au préalable, sollicité notre consentement.

Nous avons constaté également ici et là que des hypothèques cautionnées par nous avaient été reléguées à un rang postérieur en vue de faciliter l'obtention de nouveaux capitaux. Ces changements restent sans valeur tant que nous n'avons pas été consultés et que nous n'avons pas donné notre accord.

Par la même occasion, nous rappelons que les droits de gage en faveur des crédits d'investissements dans l'agriculture, aux termes de la loi fédérale du 23.3.62, ne viennent, selon leur rang, qu'après une hypothèque complémentarément garantie par notre institution, puisque le requérant en question doit d'abord engager ses fonds propres et son crédit personnel, avant de bénéficier d'un prêt d'investissement.

Il y a lieu de préciser ensuite, lors du financement réservé à l'acquisition d'objets destinés tant à l'agriculture qu'à l'artisanat, qu'il sied toujours de veiller à ce que l'amortissement soit fixé de manière telle, que la dette soit éteinte au moment où l'objet en question n'a plus aucune valeur marchande. Pour atténuer autant que possible certaines rigueurs qui pourraient en résulter il y a lieu de fixer, suivant les circonstances, des acomptes répartis sur toute l'année.

Les comptes annuels pour 1963 de la Coopérative de cautionnement affichent à nouveau un résultat des plus réjouissants. Le produit des intérêts encaissés, des primes perçues et des recettes diverses s'est élevé à 171 000 francs en chiffre rond, soit 28 000 francs de plus qu'en 1962. En raison de l'accroissement des dépenses dues au droit fédéral d'émission, ainsi qu'aux impôts cantonaux et communaux, l'excédent d'exploitation brut d'un montant de 143 000 francs ne s'est pourtant élargi que de 18 000 francs. La réalisation d'un bénéfice somme toute remarquable n'est cependant possible qu'avec la complicité de la Caisse centrale de l'Union qui, une fois de plus, prend à sa charge les frais de personnel et de bureau. Aussi, peut-on présumer que les Caisses affiliées

se déclareront satisfaites du versement d'un intérêt de 2 1/2 % à valoir sur leur participation au capital social. La première et, aussi, la plus belle mission de notre Coopérative de cautionnement dont vous représentez ici les membres, Mesdames et Messieurs, ne saurait être d'offrir un intérêt aussi élevé que possible, mais bien d'assurer notre concours aux milieux financièrement plus faibles à des conditions particulièrement avantageuses.

Je vous propose en conséquence de vous rallier à la proposition du Conseil d'administration d'attribuer un intérêt de 2 1/2 % aux parts sociales et de verser l'excédent disponible de fr. 84 987.65 au fonds de réserve qui atteindra ainsi fr. 674 836.37.

Je ne voudrais conclure mon rapport sans vous remercier très sincèrement, Messieurs les délégués, de la magnifique collaboration dont vous m'avez gratifiée au cours de ma première année d'activité en qualité de gérant. Ma tâche en a été grandement facilitée. Ma reconnaissance va également à la direction de la Caisse centrale pour son soutien matériel.

J'exprime cependant encore ma profonde gratitude tout particulièrement à vous, Monsieur le président et Messieurs les membres du Conseil d'administration, pour la grande confiance que vous n'avez cessé de me témoigner et que j'estime à sa juste valeur.

Demain lorsque vous traverserez en chemin de fer ou en car, par un temps radieux, je l'espère, le magnifique paysage du Plateau suisse, n'oubliez pas que la Coopérative de cautionnement a, dans ces régions également, aidé de diverses manières paysans et artisans, ouvriers et employés. Mais, au-delà, elle contribue grandement, comme le précisait déjà l'an dernier mon prédécesseur le directeur Edelmann, qui s'est acquis de grands mérites au service de la Coopérative, à aider l'homme moderne à utiliser et à engager judicieusement sa confiance en sa propre force, en son courage et en sa volonté de résistance en tant que bases solides dans la dangereuse apathie qu'engendre la conglomération de notre vie économique, sociale et culturelle.

Puisse notre Coopérative de cautionnement poursuivre son essor si réjouissant pour le plus grand bien du mouvement Raiffeisen suisse et pour la prospérité de la population qui lui est intimement liée.

Dans son rapport présenté en français par M. Henri Cœytaux, caissier à Yens (Vaud), l'organe de contrôle constate que le compte d'exploitation présente un excédent de recettes de fr. 143 367.65, dont l'administration propose à l'assemblée l'utilisation suivante :

fr. 58 380.—, paiement d'un intérêt de 2 1/2 % au capital social y ayant droit de fr. 2 335 200.—,
fr. 84 987.65, versement au fonds de réserve, pour risque de cautionnement, qui se monte ainsi à 674 836 fr. 37.

L'organe de contrôle conclut son rapport en proposant à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes au 31 décembre 1963 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables. La répartition de l'excédent de l'exercice est adoptée conformément aux propositions de l'Administration.

2. L'assemblée adresse des remerciements à l'Administration, à la Commission de direction, ainsi qu'au gérant, M. Klaus, et à ses collaborateurs, pour tout le travail accompli au cours du dernier exercice.

Par un vote unanime, l'assemblée fait siennes les résolutions proposées. Au terme de l'ordre du jour, le président dit encore le merci d'usage à tous ceux qui apportent leur collaboration à la Coopérative de cautionnement, œuvre utile entre toutes.

* * *

Nous complétons notre information par quelques données tirées du 21^e Rapport de gestion.

A propos des 28 demandes rejetées sur les 801 présentées en 1963, ce rapport précise ce qui suit :

Un apport insuffisant ou même un manque total de fonds propres, des propositions de remboursement irrationnelles, une solvabilité déficiente, un domicile hors du rayon d'activité, de gros endettements, l'absence de garanties morales, des connaissances professionnelles insuffisantes pour la reprise ou l'ouverture d'une entreprise, l'acquisition d'articles de luxe, etc. furent autant de motifs ayant exigé le rejet de 28 requêtes pour un total de 356 400 francs. Le fait cependant que 4 % seulement des demandes présentées en cours d'exercice durent être refusées prouve une fois de plus combien sont précieux l'examen et l'avis préalables des organes des Caisses locales, quand on sait que d'autres Coopératives de cautionnement se voient parfois obligées d'éliminer près de la moitié des requêtes soumises.

Les 402 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur se subdivisent en

biens-fonds agricoles . . .	86 cas fr. 1 128 400.—
habitations	244 cas fr. 3 570 324.—
immeubles à caractère artisanal	67 cas fr. 1 413 125.—
Terrains à bâtir	5 cas fr. 76 700.—
soit	402 cas fr. 6 188 549.—

Nous éprouvons une réelle satisfaction d'avoir pu, grâce à notre cautionnement, contribuer de nouveau à plusieurs reprises à la réalisation du chez-soi idéal. Mais nous ne saurions manquer de relever aussi que, plus d'une fois, nous avons dû vivement déconseiller la construction ou l'achat d'un immeuble, attendu que le requérant aurait eu

à supporter, en raison de fonds propres nettement insuffisants, une charge financière telle que sa propriété n'eût point tardé à devenir pour lui un fardeau de plus en plus lourd. Tout légitime et naturel que soit le désir de posséder son propre toit, une telle intention ne saurait être réalisée sans de mûres réflexions.

La statistique suivante donne d'intéressantes précisions sur les besoins de crédit et les motifs pour lesquels notre cautionnement a été sollicité :

Construction et réfection de		
bâtiments	237 cas fr. 3 673 449.—	
Reprise de biens-fonds	78 cas fr. 1 296 400.—	
Achat de terrain	10 cas fr. 72 500.—	
Amélioration d'habitations (chauffage à mazout, etc.)	44 cas fr. 383 635.—	
Consolidation d'anciennes dettes	44 cas fr. 486 915.—	
Substitution de cautions personnelles	3 cas fr. 38 800.—	
Achat de mobilier et rachat de contrats de vente à pré-paiement	29 cas fr. 98 150.—	
Reprise de fermage	27 cas fr. 140 500.—	
Acquisition de machines		
agricoles, tracteurs, autos, camions	117 cas fr. 812 470.—	
Crédits d'exploitation	55 cas fr. 528 950.—	
Prêts à caractère social	20 cas fr. 88 600.—	
Achat de machines destinées à l'artisanat		
Païement de successions	16 cas fr. 172 300.—	
Garanties bancaires	6 cas fr. 43 000.—	
	694 cas fr. 7 897 669.—	

Si nous examinons de plus près l'objet des cautionnements, nous constatons qu'un tiers environ de leur totalité, représentant une somme de 3,67 millions de francs, revient à la construction ou à la réfection d'immeubles. L'achat de biens-fonds pour un montant de 1,3 million de francs occupe le second rang, alors que plus de 800 000 francs furent affectés à l'acquisition de machines agricoles, tracteurs, autos et camions et 529 000 francs aux crédits d'exploitation.

Dans 37 cas, nous avons facilité à des agriculteurs le financement de travaux de transformation et d'amélioration d'habitations et d'étables, ainsi que l'achat de domaines, notre aide ayant permis d'établir des droits de gage au-delà de la limite de charge, ceci pour un montant total de 423 650 francs. Il apparaît nécessaire, cependant, de rappeler de temps à autre aux créanciers que des crédits de ce genre doivent être amortis annuellement à raison de 1/25 au moins du capital initial et qu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'échéance, chacun des amortissements non versés perd sa garantie hypothécaire. De telles indications sont particulièrement opportunes lorsque surviennent des retards dans le remboursement des annuités.

Professionnellement, les requérants se répartissent comme suit :

Agriculteurs	233 cas fr. 2 221 870.—
Artisans, commerçants . . .	192 cas fr. 2 664 925.—
Ouvriers, employés, fonctionnaires	239 cas fr. 2 681 374.—
Divers	30 cas fr. 329 500.—
Total	694 cas fr. 7 897 669.—

Au 31 décembre 1963, le capital social inscrit au bilan comprenait la participation de la Caisse centrale par fr. 350 000.— et celle des 771 Caisses membres par 2 472 000 francs. Il marque ainsi une progression de fr. 490 000.—.

La fortune de la Coopérative de cautionnement est placée en hypothèques pour un montant de fr. 2 781 853.— et en avoirs à la Caisse centrale pour fr. 749 413.—.

Et finalement, voici le tableau qui illustre l'évolution enregistrée en 1963 du total des engagements de la Coopérative de cautionnement :

1. Engagements au 1 ^{er} janvier 1963 . . .	3280 cas fr. 23 758 379.—
2. Cautionnements accordés en 1963 . . .	694 cas fr. 7 897 669.—
	3974 cas fr. 31 656 048.—
3. Remboursements inté- graux durant l'année . .	538 cas fr. 2 932 192.—
	3436 cas fr. 28 723 856.—
4. Amortissements en cours d'exercice . . .	fr. 2 635 579.—
5. Engagements au 31 décembre 1963 . .	3436 cas fr. 26 088 277.—

Instrument idéal à la disposition du paysan, de l'ouvrier, de l'artisan et de l'employé, la Coopérative de cautionnement leur facilite l'obtention de prêts et de crédits à des conditions avantageuses, tout en renforçant ainsi d'une manière générale la considération dont jouit le mouvement Raiffeisen suisse.

Fx

Chronique économique et financière

Situation économique mondiale

L'essor de l'économie mondiale persiste. Sous l'emprise de la bonne conjoncture, le commerce international s'est nettement intensifié. Il s'est accru d'environ un cinquième au cours des trois dernières années. La situation commerciale des pays en voie de développement s'est aussi sensiblement améliorée, dans le secteur des exportations en particulier.

L'expansion économique des *Etats-Unis* se poursuit. Quoique lentement, le chômage tend à diminuer. La façade étincelante de la conjoncture masque toutefois quelques éléments d'incertitude qui risquent d'occasionner des difficultés à l'avenir : préoccupations nées des massives revendications de salaires annoncées par les syndicats et inquiétude causée par la diminution des chiffres d'affaires du commerce de détail.

L'essor conjoncturel des *Etats-Unis* a favorisé dans une large mesure le *Canada* où la production industrielle s'accroît fortement. Outre les débouchés favorables ouverts aux principales marchandises d'exportation du pays, la découverte et la mise en valeur de gisements de matières premières ont exercé une influence stimulante. Ces facteurs ont créé un climat économique nettement optimiste et déclenché aux bourses canadiennes un mouvement de hausse parfois teinté de spéculation.

En *Europe*, le tableau de la conjoncture est resté déterminé à la fois par le suremploi et par les efforts que font les autorités pour combattre le danger d'inflation inhérente à cette situation. L'économie *britannique* fait preuve depuis quelque temps d'un dynamisme remarquable. Devant l'imminence d'un

échauffement de la conjoncture, le gouvernement a pris diverses mesures pour tempérer l'activité économique. L'*Autriche* se trouve aussi maintenant en pleine expansion, à tel point que les autorités ont été amenées à élaborer préventivement un programme de stabilisation.

La *communauté économique européenne*, CEE, s'est attaquée au problème de l'inflation. Dans un programme en 14 points, elle a recommandé, à mi-avril, aux gouvernements des pays membres, l'adoption de mesures coordonnées visant à combattre le renchérissement. Il semble certain que ces recommandations ne resteront pas lettre morte. Ce problème est fortement discuté en *Allemagne* où les forces d'expansion sont puissantes et menacent de se heurter à l'épuisement des capacités de l'économie. L'évolution des prix est devenue un peu plus calme en *France* et en *Italie*. Mais eu égard au déficit persistant de sa balance des paiements, ce dernier pays va devoir encore accentuer sa politique restrictive.

En Suisse

Les mesures prises par les autorités fédérales pour combattre le renchérissement n'ont pas encore eu l'effet désiré. La pénurie de main-d'œuvre persiste et la hausse des prix intérieurs se poursuit malheureusement. Avec l'accroissement des revenus, la consommation progresse fortement aussi. Les chiffres d'affaires du commerce de détail en témoignent puisque, pour les quatre premiers mois de 1964, ils dépassent ceux des périodes parallèles de 1963 et de 1962, de 8,7 % et de 17,7 %. Dans l'industrie, la plupart des branches enregistrent une production et des ren-

trées de commandes supérieures à celle d'il y a un an. Les capacités de production de l'industrie de la construction restent utilisées à l'extrême.

Pour le premier trimestre de cette année, le déficit de notre balance commerciale atteignait déjà 1156,7 millions de francs contre 827,5 millions qu'il était à la fin de la même période de 1963. Les importations ont augmenté presque deux fois plus vite que les exportations : 17,1 % pour les premières contre 9,2 % seulement pour les secondes. Pour avril, notre commerce extérieur se solde par un déficit de 413,9 millions, ce qui porte le déficit total à 1570,6 millions pour les quatre premiers mois de l'année, contre 1206,4 millions au terme de la même période de l'année précédente.

Cette détérioration de nos échanges s'est fait sentir aussi bien avec l'AELE qu'avec la CEE et avec les autres pays. Si nous considérons comme égales à 100 les importations et les exportations des quatre premiers mois de 1963, nous obtenons pour la même période de 1964 :

	Importations	Exportations
AELE	125,5	123,2
CEE	110,3	108,9
Autres pays	131,3	110,9

L'activité du *bâtiment* n'est pas un des moindres facteurs d'expansion. D'après une enquête du délégué aux possibilités de travail, la valeur des constructions projetées pour 1964 s'élève à 13,9 milliards de francs. Ce montant dépasse de plus d'un tiers le volume record des constructions de 1963 et de presque deux tiers celui de 1962. Si l'on considère les travaux réalisés en 1963 comme correspondant à la capacité maximale de la branche du bâtiment, on s'aperçoit que la demande excédentaire pour 1964 équivaut à 3,9 milliards de francs ou à 39 % de cette capacité. Il s'agit donc des projets de construction qui devront être obligatoirement renvoyés à plus tard. Il est également évident que ces projets ne dépassent pas seulement la capacité de l'industrie du bâtiment, mais aussi et de loin les possibilités de financement de notre pays. Dans ces conditions, un fort resserrement des capitaux ne pourra être évité que si les autorités font usage avec l'énergie qui s'impose des compétences qui leur ont été octroyées pour le contrôle de la construction.

Marché de l'argent et des capitaux

On sait que l'année 1964 est marquée par un nouveau resserrement du marché des capitaux. D'une part, le marché a été fortement mis à contribution par de nombreuses et importantes émissions d'obligations et d'actions. Pour le seul premier trimestre, le prélèvement net opéré par ces émissions atteignait

1107 millions contre 562 millions dans la même période de l'année passée, et ces émissions se poursuivent à la même allure. D'autre part, rien n'indique que la formation de capitaux en Suisse se soit notablement accrue depuis l'année dernière alors que l'afflux de capitaux étrangers ainsi que le rapatriement de capitaux suisses semblent avoir diminué. Les besoins de capitaux s'étant considérablement accrus, il n'est donc pas étonnant que le marché des capitaux se soit resserré et que les taux d'intérêt aient monté.

Le resserrement du marché de l'argent se reflète aussi dans le bilan de la Banque nationale non seulement par une assez forte diminution des dépôts en compte de virements, mais aussi par une légère augmentation des crédits accordés. Soulignons que, pour la première fois en mai, le bilan de la Banque nationale indique séparément les dépôts en compte courant représentant la contre-valeur des capitaux étrangers qui ont été confiés aux banques depuis le début de cette année, montant modeste de 6,37 millions. Autre constatation : le total des bilans de nos cinq grandes banques, 28 853 millions à fin mars, n'est que de 1159 millions supérieur à celui de fin décembre, alors qu'il avait augmenté de 1726 millions dans le premier trimestre de 1963.

La surcharge de notre potentiel économique se traduit tout naturellement par des besoins financiers extraordinaires qui éprouvent fortement notre marché des capitaux et entraînent inéluctablement une hausse des taux d'intérêt. Cette évolution ne pourra être arrêtée qu'au moment où une réduction des investissements aura permis de rétablir un équilibre entre l'offre et la demande de capitaux.

On connaît les énergiques mesures imposées par les arrêtés fédéraux pour la lutte contre le renchérissement. Mais les restrictions de crédit s'opèrent déjà automatiquement à cause de l'insuffisance des capitaux disponibles pour la réalisation des projets pourtant admis. Les cantons et les communes, pour ne pas dire aussi la Confédération, ont de tels besoins de fonds qu'ils risquent de paralyser le financement des constructions privées. Les conséquences de cet état de choses vont tout naturellement se répercuter sur une assez longue période; tant de projets doivent être renvoyés à plus tard que la forte demande de capitaux subsistera. Nous ne sommes donc pas encore au point culminant du resserrement sur le marché de l'argent et des capitaux.

Le taux moyen de l'épargne dans les banques cantonales était de 2,94 % à mi-mai. Actuellement le taux de 3 % se généralise quand il n'a déjà pas tendance à passer à 3 1/4 %. Le taux moyen des obligations ou bons de caisse était aussi à la mi-mai de

4,06 % dans les banques cantonales et de 4,14 % dans les grandes banques. On applique encore, dans ce secteur, le 3 3/4 % à 3 ans et le 4 % à 5 ans de terme ou respectivement déjà le 4 et le 4 1/4 %. A la mi-mai, le rendement moyen des obligations de la Confédération avait passé à 3,97 %, de 3,64 % qu'il était au début de l'an. Les émissions publiques d'emprunts, dont le taux avait dû être porté de 3 3/4 à 4 % à fin 1963, sont offertes actuellement à 4 1/2 % pour être assurées du succès, même celles des titres de toute première qualité comme ceux de la Caisse hypothécaire du canton de Berne. Que de chemin parcouru par la hausse en peu de temps ! Voilà bien l'illustration matérielle du haut degré de la tension monétaire.

Point n'est besoin d'autres explications pour justifier l'augmentation à 4 % du taux des hypothèques de premier rang. Nous ne pensons d'ailleurs pas que ce taux de 4 % soit exagéré. Il faut tenir compte que les épargnants et les petits rentiers, qui sont quand même d'importants fournisseurs de capitaux dans les banques, ont été bien raisonnables jusqu'ici et qu'il est équitable qu'ils profitent aussi quelque peu de la conjoncture.

Pour nos Caisses Raiffeisen

Les rapports présentés au Congrès Raiffeisen de Berne, tant par le directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmänn, que par le directeur de la Caisse centrale, M. P. Schwager, ont largement touché la situation financière et économique du moment pour que les dirigeants des Caisses affiliées y puisent les directives utiles. On voudra relire ces considérations en pages 81 et 84 du « Messager Raiffeisen » de juin et s'en inspirer pour suivre une politique rationnelle des crédits et des taux.

D'une part, limiter la politique des crédits aux propres moyens de l'institution. Ne pas faire de promesses imprudentes souvent basées seulement sur des perspectives aléatoires de rentrées de fonds. Malgré les critiques des mécontents, « la plus belle fille du monde

ne peut donner que ce qu'elle a ». Il est de toute nécessité de conserver sagement la réserve légale de liquidité.

D'autre part, on ne peut renvoyer à plus tard l'adaptation des taux à la situation du moment, spécialement la généralisation à 4 % du taux de toutes les premières hypothèques. La plupart des Caisses l'ont déjà fait. Celles qui ont cru pouvoir attendre l'évolution future doivent se mettre à la raison que leurs illusions se sont depuis longtemps envolées. Cette hausse est devenue impérieuse et il faut absolument s'y plier si l'on veut assurer une gestion normale du compte de profits et pertes.

En résumé, on appliquera le 3 3/4 %, respectivement le 4 %, pour les obligations à 3 et 5 ans de terme. Là où la concurrence l'y oblige, on passera même respectivement au 4 et au 4 1/4 %. En épargne, le taux doit s'uniformiser à 3 %. On ne passera au 3 1/4 % que là où les banques locales auront annoncé ce changement. En revanche, il n'y a pas lieu de modifier le taux des dépôts à vue qui restera à 1 ou 1 1/2 %.

Du côté des débiteurs, ce sera donc le taux uniforme de 4 % pour les hypothèques de premier rang et pour les avances aux corporations de droit public, avec élévation égale de 1/4 % des taux de tous les autres genres de crédits. Il est même rationnel d'exiger déjà le 4 1/4 % pour les crédits de construction, cela même sans prendre d'engagement quant au taux à prévoir au moment de la consolidation.

En conclusion, nous voulons seulement souhaiter que la hausse par paliers arrive à son terme et que les taux préconisés puissent être maintenus longtemps. Nous nous en voudrions cependant de faire des pronostics. Rien ne serait plus imprudent. Nos Caisses peuvent néanmoins envisager le maintien de cette échelle de taux jusqu'à la fin de l'année parce qu'elles sont moins sensibles aux rapides fluctuations du marché. A ce moment, il faudra refaire le point à la lumière des événements.

Fx

Une politique économique en Suisse?

Conférence donné par M. Fritz Hummler, délégué aux possibilités de travail, au Congrès Raiffeisen de Berne, le 23 mai 1964

Toute politique économique suppose certains *principes directeurs* et un ensemble d'interventions concertées. En Suisse, chaque fois qu'un nouvel aménagement ou un nouvel aiguillage de cette politique est à l'ordre du jour, une question — toujours passionnément débattue — domine les autres : les interventions envisagées sont-elles « orthodoxes », conformes aux exigences d'une économie de marché, d'un système soucieux de

respecter dans la plus large mesure possible la liberté de concurrence ? Les deux arrêtés fédéraux relatifs au marché de l'argent et des capitaux et à la construction — qui constituent les pièces maîtresses du programme conjoncturel du Conseil fédéral — ont soulevé la même question. La même remarque vaut pour la politique de l'immigration.

Les collaborateurs des chefs des départements fédéraux directement intéressés à la

solution des problèmes d'ordre conjoncturel ont abordé l'élaboration d'un ensemble de mesures destinées soit à succéder aux arrêtés précités, soit à les compléter à assez bref délai. Ce *programme complémentaire ou subsidiaire* doit être conçu de manière que les *interventions* — actuelles et futures — *des pouvoirs publics soient toujours conformes aux exigences de la conjoncture*, en d'autres termes viser à une expansion économique harmonieuse et équilibrée. L'établissement de ce programme implique — il ne sera efficace qu'à ce prix — un *accord entre les partenaires sociaux* portant sur leurs *exigences et prestations réciproques* en ce qui concerne les salaires et la durée du travail. Parallèlement, il conviendra de mettre au point une *politique fiscale* de nature à engager l'économie à prendre des décisions conformes aux exigences conjoncturelles et à faciliter les réformes des structures qui apparaissent nécessaires. De surcroît, des mesures fiscales propres à *stimuler l'épargne* et certaines dispositions restrictives en matière de *vente à tempérament* sont prévues pour réduire le volume de la demande. Dans la mesure compatible avec les exigences de la démocratie et la susceptibilité de l'opinion, on recourra aux *moyens modernes d'information* pour dénoncer les inconvénients et les risques de l'actuelle propension à dépenser sans compter. Cette information mettra également l'accent sur la contribution qu'un *emploi accru des femmes* — et même un emploi à temps partiel —, que la *réintégration de personnes pensionnées dans la vie économique*, ou encore la décision de poursuivre l'activité quand l'âge de la retraite a sonné, pourraient apporter à l'élimination de la pénurie de main-d'œuvre. Enfin, à l'instar de la Confédération, les cantons et les communes devraient *stopper l'accroissement des effectifs de leur personnel*.

Il faut espérer qu'un examen attentif et objectif de la situation engagera l'économie privée — et les milieux scientifiques — à admettre que les mesures que nous venons d'énumérer sont conformes aux principes d'une économie libérale telle qu'on la conçoit au 20^e siècle et non pas dans la perspective du siècle précédent. Certes, à une époque où l'Etat, non seulement à l'étranger mais chez nous aussi, *intervient plus ou moins largement dans l'économie*, il importe que l'opinion, l'économie et la science demeurent vigilantes et que des voix critiques s'élèvent. Pour prévenir les tentations, toujours possibles, du dirigisme, il est nécessaire de se demander si l'objectif visé (aujourd'hui l'élimination du danger d'inflation) ne pourrait pas être atteint par des méthodes peut-être plus orthodoxes, plus libérales, moins interventionnistes en un mot. Cette interrogation est non seulement légitime : elle est indis-

pensable. Quelques économistes — peu nombreux il est vrai — qui ne croient pas pouvoir se rallier au programme gouvernemental ont formulé des *contrepropositions* qu'ils jugent plus compatibles avec nos conceptions libérales que les mesures prises par les autorités fédérales. Les suggestions qu'ils ont formulées en matière de *politique fiscale* méritent examen. La même remarque vaut pour celles qui portent sur le cours du franc suisse ; cependant bien qu'elles soient, elles aussi, « conformes », leur réalisation ferait peser de graves dangers sur l'économie suisse.

Nous pensons qu'il faut prendre très au sérieux la question de la « conformité » des mesures envisagées et se limiter à celles qui résistent à une critique faite dans un esprit libéral. Mais il faut aussi considérer que la situation présente appelle un *nouveau critère d'appréciation*. En d'autres termes, nous devons impérieusement nous demander dans quelle mesure elle est encore *compatible avec les exigences vitales du pays*. Il s'agit là non pas seulement d'une interrogation économique, mais d'une *interrogation politique au sens large du terme*, portant sur la nécessité d'harmoniser les exigences de l'expansion et nos ressources matérielles et humaines. L'évolution enregistrée au cours des dernières années rend cette interrogation pressante. Un tiers de la main-d'œuvre est étrangère ; dans certaines branches et entreprises, on ne compte plus un seul travailleur suisse ; dans l'ensemble, les investissements publics et privés dépassent la formation indigène de capitaux. Ces réalités ont *cessé d'être conformes aux exigences nationales*. Si nous voulons, comme nous l'affirmons, demeurer nous-mêmes, le critère de la « conformité » économique des interventions envisagées ne saurait être seul déterminant : les réponses données par cette interrogation politique dont je viens de parler doivent également peser d'un grand poids dans la balance.

Ces considérations ne signifient nullement qu'il faille se départir des principes d'une économie libérale. Mais tout Etat — même le plus libéral — doit intervenir dans la vie économique — ou même dans le fonctionnement des institutions — lorsque des dangers pressants menacent l'existence de l'Etat ou menacent d'en altérer le caractère. L'attention et la vigilance figurent parmi les devoirs essentiels d'un gouvernement. De toute évidence, les exigences que nous affrontons aujourd'hui *dépassent* nos ressources et nos possibilités naturelles. Cette réalité fait peser un *danger réel* sur le caractère du pays, sur son indépendance économique et sur son existence considérée à long terme.

Il faut examiner et peser très attentivement et très sérieusement les *moyens* dont l'Etat — en l'occurrence la Confédération — dispose ou doit disposer pour satisfaire aux

impératifs politiques tout en préservant les libertés économiques dans toute la mesure du possible. L'*arrêté fédéral relatif aux mesures concernant le marché de l'argent et des capitaux* paraît concilier ces exigences. Il est clair que lorsqu'un afflux aussi massif et aussi imprévisible de capitaux empêche le fonctionnement des freins naturels et que le rapport entre l'accumulation de l'épargne et la demande est déséquilibré, des mesures spéciales s'imposent pour mettre fin à cette inondation. L'*arrêté relatif à la construction* est moins compatible avec les principes libéraux parce qu'il limite effectivement la liberté d'une partie des particuliers et des entreprises. Mais l'excès d'une demande qui donne une impulsion constante à la montée des prix rend cette intervention indispensable. Il se peut cependant qu'elle puisse être supprimée ou atténuée demain dès que les mesures prises ou le développement automatique sur le marché de l'argent et des capitaux auront entraîné une certaine normalisation de la situation.

* * *

En relevant que la situation a cessé d'être naturelle, nous ne songions pas seulement aux déséquilibres enregistrés entre l'offre et la demande dans nombre de domaines — dans le bâtiment tout particulièrement — mais avant tout au fait que les besoins de *main-d'œuvre* sont très fortement supérieurs à nos ressources. L'emploi de ressortissants étrangers n'est pas inquiétant en soi. Nous en avons de tout temps occupé une certaine proportion. Mais la mesure est incontestablement dépassée et nous avons tout lieu de craindre que le *problème de l'assimilation* ne puisse plus être résolu. Et que se passera-t-il si certaines mesures prises à l'étranger, ou quelque amélioration rapide des conditions de salaire et d'existence provoquent un *départ massif* de cette main-d'œuvre ? En outre, on ne peut nier le risque d'un abaissement progressif de la *qualité* ; il est d'autant plus périlleux que notre prospérité repose essentiellement sur la qualification de la main-d'œuvre.

Ces diverses raisons nous engagent à conclure que les *mesures visant à freiner l'immigration* figurent non seulement parmi les plus urgentes, mais aussi parmi celles qui s'imposent le plus naturellement. Mais si elles doivent être rigoureuses, elles doivent être aussi *différenciées*. Il convient de donner la préférence aux collaborateurs qualifiés, de ne pas perdre de vue, par exemple, que la présence d'un certain nombre de chercheurs, de mathématiciens, d'ingénieurs, de techniciens, de professeurs étrangers dans nos laboratoires, bureaux d'études et établissement d'instruction peut nous aider à améliorer nos méthodes de production et notre productivité et,

par conséquent, à diminuer le nombre total des ouvriers étrangers.

Il va sans dire qu'une application plus stricte des pouvoirs dont la Confédération et les cantons disposent dans ce domaine entraînera maints *inconvenients* ; elle risque peut-être de déclencher de nouvelles hausses des salaires au moment où elles sont le plus inopportunes. Il semble qu'à lui seul ce risque devrait engager les entreprises à faire preuve de mesure, à procéder aux adaptations nécessaires, en un mot à adopter le comportement que leur ont recommandé les appels auxquels elles sont si longtemps restées sourdes. A elle seule, la diminution de l'offre de main-d'œuvre les contraindra à renoncer aux investissements d'agrandissement, même si l'accroissement des capacités qu'ils entraînent offre la possibilité d'abaisser les coûts.

La situation est telle que *la question de la main-d'œuvre figure aujourd'hui parmi les problèmes économiques et politiques essentiels*. Les autorités doivent donc user des pouvoirs dont elles disposent pour freiner l'immigration. Cette politique entraînera inévitablement des *inconvenients*. Ils peuvent et doivent être atténués ou éliminés par une réduction de la demande de biens et de services ; mais cette réduction ne peut être provoquée que partiellement par l'Etat ; le *comportement de l'économie privée, des consommateurs* au premier chef, jouera un rôle décisif. A ceux qui doutent que l'Etat puisse contribuer de manière sensible à réduire la demande, nous rétorquerons que c'est à eux qu'il appartient de faire le reste ! Quoi qu'il en soit, quand les dangers d'un excès de la pénétration étrangère se font pressants, l'Etat, responsable de l'équilibre intérieur, a le devoir d'intervenir.

* * *

Toutes ces *mesures de l'Etat* — dans les trois domaines : marché de l'argent et des capitaux, construction et marché du travail — ont inévitablement un *caractère de contrainte*. Elles ne sont pas accueillies avec enthousiasme. On ne s'y soumettra pas de gaieté de cœur dans l'espoir que cette contrainte ne sera que de courte durée. Mais dans une économie aussi dynamique, en pleine expansion, cet espoir est fallacieux. Si l'initiative privée veut de nouveau se sentir libre, elle doit user des possibilités qu'offre précisément cette contrainte pour aiguiller autrement certaines de ses dispositions, en prenant non seulement celles qui paraissent les plus conformes aux exigences du marché, mais aussi celles que requièrent et des ressources naturelles limitées et notre volonté de rester ce que nous sommes, de sauvegarder un maximum d'indépendance économique. Plus que jusqu'à maintenant, nous devons tendre à travailler avec les moyens de bord, avec l'épargne que nous

avons accumulée nous-mêmes, avec notre main-d'œuvre, en tablant sur notre volonté de créer, sur nos qualifications, sur nos connaissances et nos expériences, mais sans renoncer pour autant à faire appel à des collaborateurs étrangers, mais en nombre raisonnable, et sans perdre de vue les problèmes que posent le logement, l'assimilation et l'accueil de la famille.

Si *l'économie suisse* se refusait à ajuster ses structures, ses productions et ses méthodes de travail aux exigences nouvelles, les problèmes que nous venons d'esquisser ne pourraient pas être résolus. Ces adaptations sont indispensables pour que notre activité économique soit *conforme* non seulement aux principes de l'économie du marché, mais aussi *aux exigences nationales* et pour que l'Etat puisse renoncer aux mesures de contrainte. Pour prévenir des malentendus, relevons ici que la *forte proportion des exportations*, non seulement de biens, mais aussi de services est *parfaitement conforme aux exigences nationales*. Même en ajustant notre activité à nos ressources matérielles et humaines, notre production en maints domaines sera toujours supérieure à nos besoins et les exportations demeureront le fondement de notre prospérité.

De manière générale, on a heureusement reconnu la nécessité de *stimuler la recherche* — tant scientifique qu'appliquée —, *la formation et le perfectionnement professionnels à tous les échelons*, la nécessité aussi d'adapter pleinement nos équipements industriels aux exigences du progrès scientifique et technique, de mettre l'accent sur les produits pour lesquels nous avons une avance sur la concurrence ou que nous fabriquons à de meilleures conditions qu'elle. Ces principes, depuis longtemps formulés par le délégué aux possibilités de travail, soulèvent un écho grandissant. Nous en sommes heureux. Il importe cependant de relever ici que l'application de ces principes ne permettra pas, à elle seule, de ramener à une mesure normale les exigences auxquelles l'économie doit faire face. Il faut aussi que les entreprises *renoncent à produire nombre d'articles* qui ne répondent pas ou plus aux critères que je viens d'esquisser, qu'elles poussent aussi la normalisation et la typification. Dans la hiérarchie des nécessités, « renoncer » occupe le même rang que « créer ». On conviendra qu'il est plus facile de renoncer en phase de prospérité qu'en période de fléchissement. Il convient aussi de ne pas perdre de vue que certaines de nos inventions et prototypes peuvent être exécutés et fabriqués — partiellement ou entièrement — à *l'étranger* sous licence et que le « Know how » a toujours été l'une des sources de notre prospérité. André Siegfried le relève déjà dans l'ouvrage classique qu'il a consacré à

« La Suisse - démocratie témoin ». Les ajustements que nous préconisons peuvent nous permettre d'occuper davantage d'étrangers dans leur propre pays qu'à l'intérieur de nos frontières. La formule est simple : plutôt que d'importer des travailleurs, il est préférable d'exporter des possibilités de travail. Mais si elle est simple, son application exige un effort : des améliorations et des réformes de nos méthodes de production et d'organisation du travail. La mise en œuvre de ces réformes est tout aussi importante que la mise au point de nouveaux prototypes ou que la prospection des marchés et l'effort de vente.

J'aborde encore un aspect important du problème qui nous préoccupe : Dans tous les pays hautement développés, *l'importance du secteur tertiaire* — administration, gestion, services divers, assurances, tourisme, etc. — grandit et tend à l'emporter sur celle du secteur secondaire : la production industrielle. La Suisse, à la condition que rien ne soit négligé pour stimuler encore la formation scolaire et professionnelle aux échelons les plus divers, est tout particulièrement apte à offrir un très large faisceau de services de haute qualité. Nous devons donc, en liaison avec une évolution en passe d'assurer la première place au secteur tertiaire, intensifier l'effort qui doit permettre à une proportion grandissante de Suisses de saisir les possibilités offertes par ce nouveau « marché ».

Peut-être n'est-il pas nécessaire de relever ici que les assurances, le commerce de transit, la banque, l'hôtellerie constituent des activités absolument conformes à nos structures, à nos dons et à nos ressources. L'exiguïté de notre territoire ne commande-t-elle pas de mettre l'accent sur des activités qui exigent moins de place que les productions industrielles ? Mais le développement du secteur tertiaire suppose une *politique propre à maintenir la confiance que le franc suisse inspire*. Les manipulations monétaires que d'aucuns proposent seraient préjudiciables à cet effort. De surcroît, nous avons intérêt à ce que les factures des services que l'étranger nous achète soient libellées dans une *monnaie stable*. Nous n'avons pas davantage intérêt à des manipulations monétaires qui feraient fluctuer la valeur de nos investissements à l'étranger.

En terminant, je voudrais encore insister sur une autre possibilité de pratiquer une politique économique conforme non seulement aux lois du marché, mais encore aux exigences nationales telles que je les ai éclairées : On sait que les Suisses travaillent volontiers et même durement, mais qu'ils n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, que l'esprit d'équipe, le sens de la collaboration sont souvent défectueux. Il est temps de nous persuader que nous résoudrons d'autant

mieux les problèmes nouveaux, que nous affronterons d'autant mieux les difficultés de demain que nous prendrons mieux conscience de la *nécessité d'intensifier la collaboration* : entre l'Etat et l'économie privée, entre les cantons et les communes, entre les universités et les entreprises, entre travailleurs et employeurs, comme aussi la coopération sur le plan international, non seulement par un développement des accords internationaux, mais aussi par une multiplication des accords de droit privé dans les domaines les plus divers. Sur le plan national et sur le plan international, dans tous les secteurs et à tous les échelons, l'intensification de la collaboration est un moyen de rationaliser, de réduire les coulages, les pertes sèches et la demande de main-d'œuvre, d'améliorer la productivité.

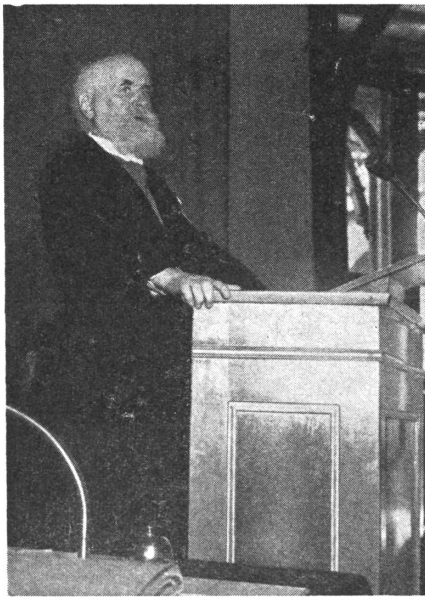
La collaboration n'est pas seulement une nécessité économique, c'est aussi un besoin qui répond à la nature de l'homme. Il est heureux de constater que la jeune génération ressent plus que nous ce besoin de collaboration, qu'elle a plus que nous l'esprit d'équipe. Faut-il ajouter que le travail en équipe n'exclut pas les prestations individuelles, la création originale ? Souvent même, il les stimule.

En bref, nous voulons et nous pouvons affronter — et affronter bien — les tâches d'aujourd'hui et de demain. Nous y parviendrons sans nul doute si nous savons opérer le redressement qui a fait l'objet de notre entretien.

Ainsi conduit, cet entretien répond parfaitement à la question : Une politique économique en Suisse ? Ainsi conçue, cette politique dont l'objet est une économie à notre taille exige une confiante collaboration entre l'Etat et l'économie privée ; elle implique des réglementations et des interventions limitatives pour prévenir ou corriger les excès, mais elle suppose aussi l'esprit d'initiative, l'imagination et le goût du risque. Pour intensifier cette collaboration et pour atteindre cet objectif : une économie à notre taille, mais dynamique et prospère, est-il besoin d'établir des plans détaillés et à long terme ? C'est une question d'importance plutôt secondaire. Quant à nous, nous sommes enclin à penser que des plans multiannuels, réglés comme du papier à musique, mais avec lesquels la vie n'est jamais d'accord — ou qui ne sont jamais d'accord avec la vie — ne conviennent guère à notre génie. Ce qui importe, c'est de s'entendre sur cet objectif : une économie à notre taille, c'est de prendre conscience de la nécessité de collaborer mieux, d'intensifier l'effort de syntèse. Si ces conditions sont remplies, une économie saine, un pays équilibré affronteront sans crainte l'avenir et ses inconnues.

† Le professeur Ernest LAUR

Premier secrétaire de l'Union suisse des paysans



Le décès à l'âge de 93 ans du professeur Laur, docteur h.c. et communément appelé « le roi des paysans », a plongé le monde agricole dans l'affliction. En lui, l'agriculture suisse perd un pionnier qui, malgré les difficultés des durs combats menés, sut garder intact son idéal de justice, de paix, de liberté et de bonté.

Forte personnalité, grand tribun au verbe sérieux, concis et dogmatique, son visage s'illuminaient bientôt et sa barbe légendaire se fendait d'un grand sourire; son discours se terminait alors dans la foi, dans la confiance. La cause qu'il défendait avec cœur et ténacité était gagnée. Il affectionnait les paysans, ses frères, ceux de Romandie aussi où il avait gardé de solides attaches. Il se voulait tout près des plus humbles travailleurs de la terre et des champs, de ceux qui « transpirent le labeur quotidien et sentent bon le terroir, la ferme et la famille ».

La presse a largement retracé sa vie qui fut un don total à l'œuvre d'encouragement à l'agriculture suisse. De ce fait, le professeur Laur ne pouvait ignorer le côté financier des exploitations agricoles. Aussi s'intéressa-t-il vivement à l'organisation de la coopération rurale dans le domaine de l'épargne et surtout du crédit. Nous nous plaisions à souligner son adhésion totale au mouvement Raiffeisen.

Leisen dont il fut un fervent pionnier. Les participants aux différents Congrès Raiffeisen suisses gardent à la mémoire la figure légendaire de ce vieux lutteur qui aimait à clamer sa foi en la solidarité des ruraux. On le voit ici haranguant les raiffeisenistes au Congrès d'Interlaken en 1949. Dans sa retraite et jusqu'à sa mort, il fut sociétaire de la Caisse Raiffeisen locale de sa commune d'Effingen en Argovie.

Au Congrès Raiffeisen de 1921, il proclamait déjà : « Le but auquel il faut tendre, c'est qu'il se forme, dans chaque commune rurale, une coopérative de crédit administrée d'après les principes énoncés par Raiffeisen ».

Le professeur Laur était trop conscient de la force de la solidarité bien comprise qui permet l'accomplissement de grandes choses pour s'émouvoir de la remarque d'un directeur d'institut financier qui lui disait : « N'est-ce pas faire preuve d'insouciance envers votre famille que d'avoir donné votre adhésion à une telle institution de crédit à responsabilité solidaire des membres ? » Sa vive répartie fut celle de l'homme de foi : « Ma responsabilité personnelle engagée à la Caisse Raiffeisen ne trouble pas plus mon sommeil que le vôtre ne l'est sur votre paquet d'actions ».

C'était au Congrès d'Interlaken, en 1949, où il poursuivait encore : « Il faut savoir que nos Caisses Raiffeisen reposent sur des fondements d'airain. Si l'on consulte l'histoire des banques du pays et si l'on fait la comparaison avec celle de notre mouvement, la preuve est faite de l'excellence des organisations raiffeisenistes. Aucun placement d'argent ne présente plus de sécurité et n'incite autant à la confiance que celui qui est fait à la Caisse Raiffeisen ».

Voici enfin les dernières paroles qu'il adressa aux raiffeisenistes suisses lors du Congrès de Bâle en 1960, alors qu'il venait de fêter son 90^e anniversaire : « C'est un moment impressionnant de pouvoir jeter un regard sur 1700 délégués si l'on songe que ces 1700 coopérateurs répondent personnellement et solidairement des engagements des Caisses Raiffeisen. Voilà bien le facteur qui engendre la solidité, la sécurité, mais aussi l'idéal raiffeiseniste. Grâce à cet idéal, vous pouvez toujours constater le renforcement continu de vos institutions d'entraide. C'est mon vœu le plus cher ».

Fx

Les assises annuelles de la Fédération jurassienne à Grandfontaine

Depuis 39 ans qu'elle existe, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a inscrit à son actif des services innombrables en faveur des populations rurales. La participation

à ses assises va en augmentant comme aussi l'enthousiasme qui les anime. Pour s'en rendre compte, il suffisait de prendre part à la grande réunion qui se tenait le 2 mai, à

Grandfontaine, charmant site de la douce Ajoie.

Village progressiste, Grandfontaine peut s'enorgueillir d'avoir inauguré tout récemment un ensemble scolaire d'une élégante architecture dont la vaste halle de gymnastique décorée aux couleurs fédérales et jurassiennes permettait la réception des 300 délégués venus de tous les coins du Jura. L'ambiance était déjà tout à la joie quand le révérend curé du lieu, *M. l'abbé Marer*, président du Conseil de surveillance, adressa de délicats souhaits de la plus cordiale bienvenue aux participants à cette assemblée statutaire, au nom des autorités religieuses et civiles des trois communes de Grandfontaine, Rocourt et Roche-d'Or qui forment la circonscription coopérative de la prospère Caisse locale. En termes d'une haute tenue littéraire, l'orateur présenta sa paroisse, le courage et l'idéal des populations de la Haute-Ajoie au travers des tribulations des siècles.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la Fédération, *M^e Laurent Aubry*, de Saignelégier, membre du Conseil de surveillance de l'Union, se plut à saluer l'assistance en cette commune située à l'extrême frontière du pays de Montbéliard. Il eut des mots pleins de délicatesse pour les invités, les représentants des autorités du lieu, *M. le révérend curé Marer*, *M. Pierre Quiquerez*, maire de Grandfontaine et président de la Caisse locale, *M. Roger Suard*, maire de Rocourt, *M. Henri Lachat*, maire de Roche-d'Or, le professeur *Donis*, représentant de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, le délégué de l'Union suisse, *M. Géo Froidevaux* accompagné de *M. Joseph Jeannerat*, et enfin pour la Presse qui porte un vif intérêt à l'activité des Caisses de crédit mutuel. Les deux journaux locaux, « Le Pays » et « Le Jura » de Porrentruy, contenant une adresse de bienvenue aux délégués raiffeisenistes, étaient distribués à l'entrée de la salle. L'arrivée de *M. le Préfet Gressot*, au cours des délibérations, fut saluée par une salve d'applaudissements. Des excuses sont reçues de la part de *M. le doyen Mathy* et du pasteur *Gonseth*, du curé de Rocourt, malade, *M. l'abbé Rossé*, du représentant de l'ADIJ (association qui tenait ses assises le jour même), de *M. Joseph Vallat*, juge à la Cour d'appel à Berne, et des deux membres d'honneur, *M. l'abbé Montavon*, curé retraité et *M. Léon Membrez*. Un message de félicitations et de vœux est adressé à *M. l'abbé Montavon* à l'occasion de ses 80 ans.

Ce digne prélude devait assurer l'atmosphère de digne solennité qui caractérise ces assemblées annuelles. Passant à l'ordre du jour, le président fait élire deux scrutateurs en la personne de *MM. Eugène Devaux* (Lamboing) et *Reynold Petitjean* (Souboz), puis, par la lecture d'un fidèle procès-verbal,

le secrétaire, *M. Louis Daucourt*, de Fahy, fait revivre en souvenir l'assemblée du 18 mai 1963 qui s'était tenue aux confins du Jura sud, à Nods. Seules ne répondent pas à l'appel, les Caisses de Dampfreux et de Rebeuvelier.

Dans son rapport présidentiel, *M^e Laurent Aubry* brosse le tableau de l'activité intense qui se déploie tant au sein du comité fédératif que des organes dirigeants des Caisses locales. Toutes ces coopératives d'autofinancement rural ont consolidé leurs positions. C'est ce qui ressort du tableau comparatif des chiffres des deux dernières années y compris l'adhésion, en 1963, de la Caisse cadette de Sornetan :

Nombre de Caisses	70
Effectif des sociétaires	6 717
Effectif des déposants	24 322
Dépôts d'épargne	fr. 68 091 000.—
Obligations	fr. 9 594 000.—
Dépôts en compte courant	fr. 7 160 000.—
Prêts hypothécaires	fr. 57 411 000.—
Avances aux communes et paroisses	fr. 6 155 000.—
Prêts et crédits d'exploitation	fr. 9 348 000.—
Roulement d'affaires	fr. 154 500 000.—
Bilan global	fr. 91 225 000.—
Réserves	fr. 3 301 000.—

Ayant fait quelques commentaires sur la campagne de propagande organisée dans la Presse jurassienne, le président marque, à la satisfaction générale, la suppression du droit de timbre cantonal et relève les considérations des hautes autorités fédérales en rapport avec l'effort que chacun doit fournir dans la lutte contre le renchérissement et pour le maintien d'une monnaie saine.

La trésorerie du ménage interne de la Fédération aux mains du caissier, *M. Albert Ackermann*, de Montsevelier, présente une situation favorable. Sur proposition des sections vérificatrices des Bois et de Bourrignon, l'assemblée donne les décharges statutaires et fixe la cotisation annuelle au taux appliqué précédemment. Les Caisses du Noirmont et de Montsevelier rapporteront sur les comptes de l'exercice 1964.

La reconnaissance n'est pas un vain mot au sein d'une organisation dont le fondement repose sur l'amour du prochain. C'est dans cette pensée que le président relève l'idéal de dévouement qui anime les militants. Mais, hélas, la mort a passé dans leur rang et *M^e Aubry* rappelle avec émotion le souvenir des disparus à la mémoire desquels l'assemblée s'unit dans une fervente prière. Puis c'est le moment palpitant de l'hommage aux vétérans qui se sont distingués par un quart de siècle d'activité au sein des organes de leur Caisse locale. Aux applaudissements de l'assistance, ils répondent à l'appel du prési-

dent et s'avancent vers l'estrade pour recevoir la distinction traditionnelle, un porte-feuille dédié. Ce sont :

MM. Gouvier Léon, Epiquez
Koller Pierre, Montsevelier
Cuenat Bernard, Montsevelier
Ackermann Albert, Montsevelier
Paratte Albert, Le Noirmont
Gigon Georges, Le Noirmont
Wicky Charles, Vicques.

Dans le cadre de la proclamation des mérites, le président désigne encore les lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'ECA de Courtemelon. Ces méritants bénéficiaires ont

	31 décembre 1962	31 décembre 1963
	70	71
	6 717	6 877
	24 322	25 051
fr.	68 091 000.—	74 368 000.—
fr.	9 594 000.—	10 120 000.—
fr.	7 160 000.—	6 763 000.—
fr.	57 411 000.—	62 682 000.—
fr.	6 155 000.—	6 734 000.—
fr.	9 348 000.—	10 124 000.—
fr.	154 500 000.—	171 629 000.—
fr.	91 225 000.—	98 364 000.—
fr.	3 301 000.—	3 646 000.—

été : *M. Gérard Kury*, de Courchapoix (fils du caissier), pour le prix de comptabilité, et *M. Adolphe Hagmann*, de Mont-Soleil sur Saint-Imier, pour le prix d'économie rurale.

Après avoir transmis le message de la Direction et des organes supérieurs de l'Union centrale, *M. Géo Froidevaux*, fondé de pouvoir, se penche sur le tableau de qualification des Caisses fédérées. Il s'arrête au problème de la révision des statuts face aux prescriptions légales concernant les fonds propres et loue l'esprit de sage compréhension dont ont fait preuve, en la circonstance, les sociétaires indéfiniment responsables.

Caractérisant leur vitalité et la volonté de renforcer leur capacité d'action, nos institutions villageoises d'épargne et de crédit ont adapté également leur règlement d'administration aux besoins issus de l'évolution de la situation économique et financière du pays. Le rapporteur illustre aussi les conditions actuelles du marché de l'argent en relation avec les arrêtés fédéraux donnant force obligatoire générale aux mesures prises dans le secteur bancaire pour lutter contre le renchérissement, fonds étrangers et restrictions dans l'octroi des prêts et crédits. Il proclame enfin la nécessité de l'encouragement à l'esprit d'épargne et conclut par un appel à la propagande dans le cadre de la Caisse au service du client.

Cet exposé d'ordre instructif et pratique donne tout naturellement l'occasion d'une

discussion générale au cours de laquelle des vœux sont émis et des précisions énoncées pour la précieuse information des dirigeants.

Et c'est ainsi que se termine cette vibrante assemblée alors que le président adresse ses félicitations à l'auditoire pour son attention soutenue et son intérêt aux débats, puis son merci à tous ceux qui ont concouru au succès de la journée.

Le repas en commun, excellemment servi, qui réunit les 300 convives dans la même salle transformée en un clin d'œil en halle de fête, fut agrémenté des productions artistiques, musicales et folkloriques, des enfants des écoles conduits par leur maîtresse, Mme Gabrielle Theubet-Laville, et par leur maître, M. Yves Vuillaume, ainsi que du chœur mixte paroissial sous l'habile direction d'un vaillant et talentueux septuagénaire, M. Edmond Chapuis.

Fier de ses administrés et de la jeunesse qui va assurer l'avenir de sa commune, M. le maire *Pierre Quiquerez*, à qui revient la grande part de la réussite de l'organisation matérielle de la journée, laisse parler son cœur et dit la fierté de Grandfontaine à recevoir les délégués raiffeisenistes des communes juras-

siennes. Ayant relevé les mérites de la Caisse locale qu'il préside avec compétence, il fait des vœux pour le rayonnement de l'idéal d'entraide des Caisses Raiffeisen pour le bien du Jura.

C'est enfin le message de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon qu'apporte M. *Donis*, professeur, au nom du collège des maîtres et de son directeur M. *Cuttat*, qui, tous, sont bien conscients de l'importante activité des Caisses Raiffeisen. Chaque jour, des problèmes de crédit se posent aux élèves qui seront demain les responsables de la paysannerie. La collaboration qui se manifeste entre cette école, pépinière des tenants de notre agriculture jurassienne et la Fédération des Caisses de crédit mutuel est de bon augure pour l'avenir.

En bref, l'assemblée de Grandfontaine laissera à chaque participant la plus ferme impression. Ce fut une vraie manifestation de solidarité et aussi de la claire volonté des militants raiffeisenistes jurassiens d'œuvrer, à l'avenir comme par le passé, pour une noble cause selon la fière devise : « Aider et servir ».

Fx

A la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel

C'est au Château de Dardagny que s'est tenue, le 18 avril, l'assemblée générale annuelle des 35 Caisses de crédit mutuel de notre canton, sous la présidence de M. *Marius Constantin*.

M. *Louis Hutin*, président de la Caisse de Dardagny, prononça d'aimables paroles à l'adresse de quelque cent-vingt invités et délégués présents.

Dans son rapport présidentiel, M. *Constantin* releva que l'année 1963 ne fut pas très favorable à l'agriculture et qu'il en résulta de sensibles conséquences sur les Caisses et leur liquidité. Cependant, l'essor du Mouvement mutualiste de crédit n'en fut pas entravé et le nombre des sociétaires s'est encore accru en 1963 pour arriver au chiffre de 2692, en augmentation de 62 par rapport à l'exercice précédent.

Genève compte 35 Caisses, soit une par commune rurale. Le total des bilans s'élève à 54 552 000 francs, soit une augmentation de 3 030 000 francs. Le mouvement d'argent atteint 159 308 000 francs (augmentation de 3 667 000 francs). Les réserves des Caisses genevoises sont de 1 839 000 francs, en augmentation de 183 000 francs.

Ceci montre bien que les artisans ruraux, les commerçants et les gens des professions libérales s'intéressent tout autant au crédit mutuel que les agriculteurs, dont le nombre est en constante diminution. Les chiffres n'en

prouvent pas moins l'utilité de ces institutions locales de coopération et de crédit.

Après avoir honoré la mémoire des membres défunts (M. Jean Estier, Versoix, M. l'abbé Rebut, Corsier et Mgr Comte, Confignon), l'assemblée témoigne sa gratitude à cinq membres de la Caisse de Jussy qui fêtaient leur vingt-cinq ans d'activité au sein des organes de direction (MM. Annen, Stokky, Andréae, Micheli et Loup).

La partie administrative comportait une revision statutaire, la fixation de la cotisation, l'approbation des rapports. Le tout fut examiné avec soin mais promptement réglé.

M. *Bellevaux*, maire de Dardagny, dans un exposé très dense, rappela l'histoire de la commune et de son château et dit sa satisfaction d'accueillir les délégués et les invités de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen.

M. *Edelmann*, Dr en droit, directeur de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (1094 Caisses), prenait contact pour la première fois avec Genève ; il y reçut un accueil chaleureux. Il rappela que nos institutions de crédit n'ont rien perdu de leur actualité et qu'elles ne manquent pas de s'adapter aux exigences nouvelles. La revision des statuts en est la preuve, elle qui vient de doubler sans coup férir le montant de la part sociale en la portant de 100 à 200 francs pour être en conformité des nouvelles exigences en matière de prescriptions bancaires.

A propos des relations suivies entretenues par la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel avec l'Union suisse, M. *Froidevaux* se prononce de la manière suivante :

Vous avez entretenu d'excellentes relations avec votre Union nationale. C'est pour vous la source d'eau vive où vous puisez, en plus de la force matérielle, conseils, directives et expériences. C'est votre Caisse centrale qui fait fonction de réservoir d'égalisation des capitaux. C'est votre Office de revision, moteur d'action à charge de veiller à la sécurité de vos institutions et à la fidèle application de la doctrine raiffeiseniste. Votre collaboration loyale n'échappe pas à la sagacité des organes centraux. Ils vous en savent gré.

Les résultats enregistrés l'an dernier par notre mouvement Raiffeisen suisse témoignent de son plein épanouissement et de sa marche inlassable vers de nouvelles conquêtes.

Au 31 décembre 1963, le chiffre global des bilans des 1094 Caisses affiliées atteignait 2 milliards 652 millions de francs, en augmentation de 240,8 millions ou de 9,98% sur l'année précédente. Cet accroissement est sensiblement le même qu'en 1962, 241,5 millions, chiffre supérieur de moins d'un million à celui de 1963. Ces 1094 mutualités de crédit ont vu leur nombre s'accroître de 7 unités. Elles groupent 136 282 sociétaires (chiffre en augmentation de 3245 unités) et 640 000 déposants d'épargne. Le capital-réserve vient de franchir le cap de la centaine de millions pour atteindre exactement 105,1 millions après versement du bénéfice intégral de 7,13 millions. Cet excédent d'exploitation est de 11,2% supérieur à celui de 1962. Constatation heureuse qui témoigne de la consolidation de la structure matérielle de l'ensemble des Caisses : l'accroissement du bénéfice (11,2%) est supérieur à l'accroissement des bilans (9,98%). Par leur trafic financier, les C.R. suisses ont brassé des affaires pour 6 milliards 255 millions, chiffre en progression de près de 700 millions. Voilà bien la preuve de leur vitalité et de leur capacité d'action bienfaisante.

Et le rapporteur de poursuivre en déclarant que la Fédération genevoise ne s'est pas tenue à l'écart de l'heureuse évolution du mouvement Raiffeisen suisse. Elle y a même participé avec tout l'élan d'une organisation en plein essor. Vous avez pu vous en convaincre par les brillants résultats proclamés tout à l'heure et par la statistique générale mise à votre disposition. L'évolution matérielle du mouvement en terre genevoise ne peut que nous réjouir. Aussi, ne saurions-nous omettre d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui y ont contribué. Combien de travaux et combien de dévouement ces chiffres ne dissimulent-ils pas ? Raison de plus

de persévérer à œuvrer avec enthousiasme à la diffusion de l'idéal Raiffeisen.

La *liquidité* des Caisses genevoises reste excellente dans l'ensemble. Elle est de 16 millions de francs, montant qui a diminué de quelque 300 000 francs par rapport à l'année précédente, ce qui veut dire que les 3 millions de fonds nouvellement confiés ont trouvé emploi sur place. Voilà bien un résultat de bon augure pour la marche des affaires. Seules trois Caisses font état d'un manque de disponibilités pour le montant total modeste de 195 000 francs.

Nous vivons une période de resserrement consécutive à la surchauffe de notre économie. Les mesures arrêtées par le Conseil fédé-

ral et votées par les Chambres fédérales pour lutter contre le renchérissement touchent au secteur bancaire, au secteur de la construction et à celui de la main-d'œuvre étrangère. Souhaitons que les réformes prévues soient appliquées judicieusement pour conserver toute leur efficacité.

On entendit, enfin, *M. John Ramu*, président d'honneur des Caisses de crédit mutuel, rappeler quelques principes fondamentaux du raiffeisenisme, puis *M^e J. Thorens*, secrétaire général de la Chambre d'agriculture, au nom de l'ensemble des associations agricoles du canton, apporter ses félicitations à la Fédération genevoise des Caisses de crédit pour sa belle vitalité.

L. Ch.

Cornu Robert, Donneloye
Golaz Denis, Donneloye
Bovey Armand, Donneloye
Pochon Albert, Molondin
Chevalley Roger, St-Saphorin
Marlétaz Jules, Le Sépey
Bize Louis, Villarzel.

Le message de l'Union suisse a été apporté au début de l'assemblée par *M. A. Edelmann*, directeur, par le fait que, chargé également de la même mission auprès de la Fédération genevoise, il ne pouvait rester avec nous.

Puis c'est *M. Maendli*, préfet d'Echallens, qui apporte le salut du Gouvernement vaudois tout en formulant ses vœux les meilleurs pour l'avenir de notre Fédération.

Sur l'esplanade du château, c'est alors l'apéritif offert par la Caisse locale. Pendant le repas servi par *M. Mermoud*, restaurateur de l'Hôtel de Ville et son personnel, nous avons entendu avec plaisir les productions du Chœur Mixte et de la Fanfare d'Echallens encadrant les toasts de personnalités amies et invitées. *M. Paul Nicod*, président de la Caisse du lieu, transmet son message de bienvenue alors qu'à l'issue du repas pendant lequel chacun put déguster le vin d'honneur généreusement offert par la commune d'Echallens, *M. Ph. Markert*, municipal, apporte le salut des autorités locales et *M. l'abbé Marcel Favre* fait entendre la voix de l'Eglise.

Belle et réconfortante manifestation, la rencontre d'Echallens laissera longtemps encore un lumineux souvenir à ceux qui eurent le privilège d'y prendre part.

Ph. V.

Echallens accueille les raiffeisenistes vaudois

C'est le 18 avril 1964 que s'est tenue dans la Grande Salle d'Echallens la 52^e assemblée générale de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen. Cette importante manifestation, événement marquant du raiffeisenisme en terre vaudoise, a remporté le grand succès habituel de ces rencontres. Elle fut suivie par 276 délégués représentant 79 des 80 Caisses affiliées, seule la Caisse de Baulmes s'est excusée.

M. le président *Samuel Chevalley*, préfet de Lavaux, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous, excuse l'absence de *M. Graber*, conseiller d'Etat, retenu par d'autres obligations. Il salue la présence de MM. le préfet d'Echallens, *Desplands*, ancien conseiller d'Etat, les directeurs des Ecoles d'agriculture, MM. *Bovon*, pasteur, et *Favre*, curé. Un salut spécial à *M. A. Edelmann*, directeur de l'Office de révision de l'Union suisse en le chargeant de présenter des vœux de prompt et complet rétablissement à *M. Roland Séchaud*, sous-directeur, retenu chez lui par suite d'accident. Salut à MM. *Grawehr*, collaborateur à l'Union suisse, *Louis Besson*, ancien président de notre Fédération. Salut aux nouvelles Caisses de Chessel et Roche et souhait encore de nouvelles fondations à l'avenir.

Et le président de proclamer les brillants progrès enregistrés par les Caisses Raiffeisen vaudoises au cours de l'exercice 1963. Les 78 Caisses fédérées groupent 7357 sociétaires et 24 891 épargnants. La somme globale des bilans s'est élevée à 112 millions de francs affichant ainsi la progression remarquable de 9,4 millions, soit de 9,1 % sur l'exercice précédent. En augmentation de 16 millions, le mouvement d'affaires a atteint le montant de 249,9 millions. Les bénéfices totaux de fr. 304 962.05, versés intégralement aux réserves, portent celles-ci à 5 1/4 millions.

Les comptes de 1963 du ménage interne de la Fédération, présentés par le caissier, *M.*

Ph. Viallon (Ballens), sont approuvés sur proposition de *M. Paley* agissant au nom des Caisses vérificatrices de Puidoux-Chexbres et Rivaz. Pour l'an prochain, cette mission incombera aux Caisses d'Echallens et Poliez-le-Grand.

Les cotisations subissent une modification, soit fr. 0.50 par membre au lieu de fr. 0.20 (décision de la CVA) et fr. 7.— par 100 000 francs de bilan (minimum fr. 10.—, maximum fr. 150.—).

Il est délivré 10 portefeuilles aux membres de comités et caissiers ayant 25 ans d'activité. Ce sont :

MM. *Jaquet François*, Apples
Guillaume Eugène, Bretonnières
Corboz Ernest, Chesalles s/Oron

L'épargne a-t-elle perdu tout attrait?

Un tribunal argovien a rendu un jugement qui mérite quelque réflexion, parce qu'il est symptomatique d'une maladie psychologique qui affecte une partie de nos contemporains et surtout les classes jeunes de la population. Des condamnations sévères ont été ainsi infligées à des jeunes gens qui s'étaient rendus coupables de nombreux cambriolages, non pas dans le dessein de s'approprier les biens dérobés, mais avant tout pour se procurer de cette manière illicite l'argent nécessaire à satisfaire leur passion de l'automobile. Encore ne s'agit-il pas de paresseux ou de « blousons noirs ». Non, ces jeunes gens exerçaient des professions qui leur rapportaient un salaire convenable, mais insuffisant, à leur goût, pour assouvir leur besoin primordial : rouler.

Qu'on n'hésite pas devant le crime, le déshonneur qu'il entraîne, avec toutes ses répercussions sociales et professionnelles —

car ces jeunes gens sauront désormais ce qu'il en coûte de sortir du droit chemin et apprendront à leurs dépens qu'on ne paie jamais complètement sa dette, qu'il en subsiste toujours des intérêts passifs — pour se procurer ce qui n'est qu'un accessoire de la vie, dénote un indéniable dérèglement de l'esprit, une déviation de la véritable finalité de notre nature. L'homme a-t-il été conçu comme un être essentiellement motorisé? On se le demande, et si l'on accordait encore le moindre crédit au transformisme, on pourrait prévoir, après de nombreuses mutations génétiques, que l'homme naisse dorénavant avec des roues à la place de jambes atrophiées par le non-usage, s'adaptant ainsi à une civilisation où la marche est regardée comme une activité inférieure, celle que peuvent tout juste se permettre les « sous-développés », mais non pas les demi-dieux que nous serions devenus avec l'avènement du moteur à explosion.

Un faux critère d'honorabilité

Ne tombons pas dans le travers de médire gratuitement de l'automobile, admirable invention, encore que dispendieuse pour l'individu et pour l'Etat, de plus en plus dépassée par les problèmes presque insolubles que pose sa prolifération désordonnée, mais admettons qu'il est malsain d'en faire le critère de la valeur personnelle et sociale de quelqu'un. Où allons-nous si la possession d'une voiture devient la condition même de l'honorabilité et de la dignité, si c'est déchoir dans la société que de n'en point avoir ?

Devant la frénésie de la motorisation qui s'empare de beaucoup de jeunes, on peut se demander si cette mentalité n'est pas déjà solidement installée dans nos mœurs, si l'automobile n'est pas recherchée, non plus pour les commodités qu'elle procure à son possesseur, mais comme le signe tangible de la réussite dans les affaires et la profession, si elle ne devient pas pour beaucoup le but auquel il convient de tout sacrifier, même au risque d'hypothéquer gravement l'avenir. Combien de jeunes — mais les aînés leur donnent-ils toujours l'exemple d'une sage retenue ? — consacrent l'essentiel de leur revenu à l'acquisition non pas de modèles courants, de prix relativement abordable, mais de coûteuses machines aux ressources techniques incomparables et qui leur vaudront par surcroît une considération flatteuse auprès du beau sexe, sensible à ce genre d'avantages et au prestige de la décapotable !

L'habitude du luxe

Tant qu'un jeune homme est célibataire, il peut encore se payer ces fantaisies somptueuses, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'habitue à un niveau de vie difficilement soutenable au moment où il fondera un foyer. Il assumera soudain des responsabilités supplémentaires sans y être moralement et matériellement préparé. Comment acceptera-t-il de modérer ses désirs, s'il n'y a jamais mis de frein et comment fera-t-il face aux frais d'installation d'un ménage s'il n'a rien épargné durant ses années de célibat, s'il a tout donné à la maîtresse automobile ?

Malgré toute une littérature rose, l'amour ne nourrit pas son homme et combien de mariages ne résistent pas à l'épreuve des difficultés financières, de restrictions d'autant plus insupportables qu'on ne s'était jusque-là privé de rien et qu'on s'était fait sur la vie à deux les plus romantiques illusions ! Trop de jeunes ne songent donc aucunement à préparer sérieusement leur avenir et doivent s'endetter au moment de leur mariage, faute d'avoir épargné à cette fin.

Une vertu dévaluée

Mais un état d'esprit tend à se généraliser et à dévaluer la vertu d'épargne. Avouons

aussi que les conditions économiques ne lui sont pas favorables. Pour écouler des produits toujours plus abondants, la grande industrie doit vendre le plus possible, donc stimuler la consommation de masse. La loi sur la vente à tempérament a bien institué certains freins légaux, mais leur efficacité restera douteuse si l'opinion n'est pas intimement convaincue de leur nécessité, si les gens ne veulent pas épargner l'argent nécessaire pour un achat et préfèrent la possession immédiate de l'objet convoité, même s'il doit en définitive leur revenir plus cher que s'ils avaient attendu.

Un autre facteur économique, la dépréciation de la monnaie, ne favorise pas non plus l'épargne et l'on peut comprendre, même si elles font en définitive un faux calcul, que beaucoup de personnes estiment judicieux de dépenser aujourd'hui un argent dont le pouvoir d'achat se réduit constamment, amenuisement que ne compense pas l'intérêt servi aux épargnants. Mais c'est là un cercle vicieux, car n'oublions pas que l'excès de la demande provoque aussi la hausse des prix et qu'en dépensant tout son revenu et parfois bien au-delà par le mécanisme du crédit et de l'endettement, le consommateur contribue, pour sa part, à accélérer le processus d'inflation.

En toute objectivité, il faut convenir que la facilité avec laquelle tant de bénéfices exagérés s'obtiennent, par le moyen de la spéculation notamment, n'incite pas les gens à la modération des appétits. Ce n'est pas pour rien que dans le programme de restrictions du volume des travaux du bâtiment, le Conseil fédéral a jugé bon de comprendre des constructions luxueuses qui ne correspondent pas à un réel besoin. A tous les degrés de l'échelle sociale, il faut tempérer ses exigences et revenir à une plus saine appréciation

des valeurs. Mais l'exemple doit d'abord venir de ceux qui possèdent le plus, parce qu'il leur est plus facile de renoncer à une part de superflu qu'à ceux dont les moyens d'existence leur permettent tout juste de vivre, et qui sont plus nombreux qu'on ne le pense, en dépit de notre prospérité.

Dépenser plus qu'on ne gagne

Actuellement, notre peuple consomme plus qu'il ne produit, dépense plus qu'il ne gagne. Cette situation ne se prolongera pas sans conséquences graves pour notre appareil économique et notre équilibre social. Il appartient à chacun de lutter, à sa manière, contre les effets néfastes de la surexpansion. Tout d'abord en épongeant par l'épargne l'excès de liquidité. Si chacun prenait la résolution d'économiser préalablement avant de consentir un achat important sans exclure cependant tout crédit lorsque les conditions imposent une telle solution, on réduirait déjà dans une mesure sensible la pression exercée sur notre capacité de production.

Mais il faut aussi que l'Etat ne pénalise pas l'épargnant par une fiscalité excessive. La politique conjoncturelle lui impose moins de voracité. Rien ne nous assure en effet que nous pourrions toujours, comme nous l'avons fait jusqu'ici, financer une grande partie de nos investissements par un capital étranger dont l'hémorragie peut être aussi rapide que n'en fut l'afflux. Dans une économie libre, l'épargne doit demeurer le moyen naturel de financer une expansion ramenée à de plus justes proportions. Il incombe donc aux pouvoirs publics de l'encourager et peut-être alors recouvrera-t-elle, pour les particuliers, davantage d'attrait.

Ferdinand Brunisholz
« La Liberté »

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Ballens (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel fête son cinquantième.

Le samedi soir 9 mai, les membres de la Caisse Raiffeisen et leurs épouses se réunissaient dans la grande salle de Ballens pour fêter le cinquantième anniversaire de la fondation de leur Caisse. Le président, M. Trolliet, ouvrit l'assemblée en donnant la parole à M. Cavin, pasteur. Celui-ci dit son plaisir d'avoir été convié à cette soirée avec sa femme et invoqua la bénédiction de Dieu sur le repas qui allait suivre.

Un banquet succulent réjouit tous les palais des raiffeisenistes présents. Au dessert, le président, M. Trolliet, fit l'historique de la Caisse, rappela les noms des membres fondateurs, salua le seul qui reste encore, M. Henri Oelliguer, lequel fut vivement applaudi par l'assemblée, de même que M. Ernest Mayor, entré sitôt après. Il parla également de la marche de la Caisse de Ballens, remercia les membres des comités et le caissier.

Fondée en 1914, la Caisse de Ballens était la 21^e Caisse de la Fédération vaudoise et la 182^e parmi les Caisses Raiffeisen suisses. Elle compte aujourd'hui un effectif de 73 sociétaires avec 425 déposants d'épargne pour une population de quelque 350 habitants. Son 50^e bilan atteint le beau chiffre de 1,8 million de francs pour un roulement de l'année de 5,6 millions. Au cours de son demi-siècle d'activité, cette institution a brassé des affaires pour 135 millions, ce qui en dit long sur le total des services rendus. Y compris le bénéfice de fr. 3275.75 du dernier exercice, elle a constitué une fortune communautaire ou réserve qui se monte à fr. 95 968.12. En voilà assez pour justifier la joie qui était dans les cœurs au soir de cette fête jubilaire.

Le délégué de l'Union de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, apporta le salut des organes centraux et des 1095 Caisses sœurs de la Suisse.

Il eut d'aimables paroles pour la Caisse jubilaire à laquelle il offrit, au nom de l'Union, un vitrail à leurs armes, et, au caissier, M. Ph. Viallon, pour ses 30 années de service, un plat d'étain dédié.

Priront aussi la parole M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, M. Paul Convers, préfet du district d'Aubonne, qui dirent leur plaisir d'assister à cette fête et leurs vœux pour l'avenir de la Caisse. Entre ces discours, le Chœur mixte, la Fanfare municipale et le Groupe littéraire de Ballens surent charmer l'auditoire par leurs productions.

Une assiette souvenir aux armes de Ballens fut remise à chaque sociétaire et aux invités. Un petit bal improvisé, qui fit tourner jeunes et vieux dans une ambiance de gaieté, termina cette soirée du cinquantième anniversaire qui laissera un beau souvenir à chacun des participants.

Ph. V.

Satigny (Genève)

Commémoration du 30^e anniversaire de la fondation de la Caisse de crédit mutuel de Satigny à l'occasion de son assemblée générale ordinaire, le samedi 4 avril 1964, dans les salles communales de Satigny.

A l'occasion de ce grand anniversaire, les comités de la Caisse avaient invité diverses personnalités du canton et de la commune. Parmi celles qui ont pu répondre à cette invitation, notons M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, président du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, M. Henri François, député, maire de la commune, M. John Penay, député, adjoint au maire, M. Jean-Jacques Portales, adjoint au maire. Parmi les invités, notons encore MM. Edmond Ramu, délégué du Conseil de l'Union, Géo Froidevaux, fondé de pouvoir au Service de révision de l'Union, et Marius Constantin, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel.

Après l'assemblée générale ordinaire habituelle, au cours de laquelle a été votée l'augmentation du montant de la part sociale comme cela était proposé, la célébration proprement dite du 30^e anniversaire commença vers 20 heures par un repas offert par la Caisse et auquel prirent part 147 membres et invités.

M. Ami Bonnet, président, qui avait présidé l'assemblée générale, avait prié M. Edmond Vulliez, vice-président, de présider la fête et c'est donc sous la conduite de ce dernier que la commémoration s'est déroulée. Ce fut une soirée en tous points réussie. N'oublions pas surtout de signaler que les compagnes de tous nos invités et membres avaient été conviées aussi à ce repas et que c'est dans une admirable ambiance familiale que cette soirée s'est écoulée. Des discours de félicitations et de vœux suivirent l'historique de la Caisse fort bien retracé par M. Edmond Vulliez. Nous entendîmes entre autres : M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, M. Henri François, maire de Satigny, M. Edmond Ramu, délégué du Conseil de l'Union, M. Géo Froidevaux, du Service de révision de l'Union, M. Marius Constantin, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel.

Le Chœur d'Hommes de Satigny, dont la plupart des membres sont sociétaires de la Caisse, agrémenta cette belle soirée de nombreux chœurs et c'est ainsi que l'on ne se sépara que très tard dans la nuit.

Il est utile d'illustrer par quelques chiffres l'importance de notre Caisse locale au terme de son 30^e exercice. L'effectif des sociétaires atteint le nombre de 143 et celui des déposants de 558. Un mouvement continuellement ascendant a porté le chiffre du bilan à 5 1/4 millions de francs avec un roulement d'affaires de 26 1/2 millions. La fortune commune ou réserve, augmentée du bénéfice de l'année de fr. 19 884.85, se monte à fr. 173 802.50.

Si la population de Satigny bénéficie des services d'une si forte institution d'autofinancement au développement de laquelle elle a su collaborer par esprit communautaire, on n'a pas oublié les mérites des dirigeants qui, jour après jour, sont sur

la brèche. Deux vétérans furent particulièrement fêtés pour avoir consacré 30 ans d'activité au sein des organes responsables, c'est-à-dire depuis la fondation de la Caisse. Ce sont le distingué président du Comité de direction, M. Ami Bonnet, et son bras droit, M. Edmond Vulliez, vice-président. S'associant aux félicitations et aux vœux de l'assemblée, l'Union centrale leur fit remettre à chacun, des mains de son délégué, M. Froidevaux, une marque tangible de reconnaissance sous forme d'un magnifique plateau d'étain dédié aux armes Raiffeisen.

M. D.

Assemblées générales ordinaires

Donneloye (Vaud)

Plusieurs locaux ayant été occupés en mars par la troupe, ce n'est que le 4 avril que la Caisse de crédit mutuel a pu tenir ses assises dans la grande salle de Donneloye, sous la présidence de M. A. Jaquier, président du Comité de direction.

Après les souhaits de bienvenue, l'appel fait constater la présence d'une soixantaine de membres.

Le procès-verbal, très complet, présenté par M. Golay, secrétaire du Comité de direction, est accepté sans observations avec remerciements à son auteur.

Dans son exposé, le président du Comité de direction, après un vaste tour d'horizon sur la situation internationale et économique de notre pays, relève la bonne marche de notre association, les magnifiques résultats obtenus, remercie créanciers et débiteurs pour la confiance renouvelée aux organes dirigeants et au caissier.

A son tour M. Francis Billaud, notre compétent et dévoué caissier, brosse le tableau financier de la Caisse dont nous relevons quelques chiffres les plus importants.

Compte de caisse : Dépôts d'épargne et intérêts capitalisés fr. 728 152.70. Nouveaux prêts fr. 437 600.—. Roulement fr. 6 024 110.— en 2535 opérations.

Bilan : Avoir à la Caisse centrale fr. 253 983.—. Prêts hypothécaires (80 comptes) fr. 2 438 350.—. Caisse d'épargne (755 carnets) fr. 2 600 365.35. Obligations fr. 329 000.—. Chiffre du bilan fr. 3 454 697.26. Bénéfice net fr. 7792.45, porte les réserves à fr. 180 261.91.

Dans son exposé, M. A. Bovey, président du Conseil de surveillance, relève la bonne gestion de notre institution, les pointages effectués au cours de l'exercice écoulé n'ayant soulevé aucune remarque. Il souligne que les actifs de la Caisse sont bien garantis et remercie le caissier ainsi que le Comité de direction pour le fructueux travail accompli.

Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes, les rapports des comités et du caissier sont acceptés.

Le nouvel article 7 des statuts fixant à 200 fr. le montant des parts sociales ainsi que le règlement d'administration, sont acceptés sans opposition.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président clôt la séance, invitant chacun à se rendre à l'Hôtel des Champs, où la traditionnelle collation arrosée du bon jus de nos coqueux les attend et leur souhaite bonne rentrée et bonne semaine.

A. J.

Saint-Ursanne (Jura)

L'assemblée annuelle de notre Caisse de crédit mutuel constitue un événement local de plus en plus connu et apprécié. Celle qui s'est tenue, dimanche 15 mars, groupait quelque 130 sociétaires à la halle de gymnastique.

Après que le secrétaire, M. Eugène Girardin, eût donné lecture du procès-verbal, M. Xavier Mar-

chand, président du Comité de direction, analysa la situation économique actuelle de notre pays et plus spécialement celle de notre Caisse. Il releva surtout la nécessité de l'épargne en cette période de surchauffe économique. Il rappela les avantageuses conditions de placements offertes par notre établissement bancaire local.

L'exposé de la caissière, Mlle Paulette Lapaire, souligna l'heureux essor de notre Caisse. Une fois de plus, les progrès réalisés sont considérables. Des comptes de ce 30^e exercice, nous extrayons les chiffres suivants : Total de l'épargne : fr. 2 464 000.— (819 carnets). Obligations : fr. 596 000.—. Prêts hypothécaires : fr. 2 830 000.—. Bénéfice de l'année : fr. 17 889.20. Réserves fr. 136 000.—. Bilan : fr. 3 757 573.—. Roulement : fr. 5 594 000.—. Ces chiffres illustrent la confiance sans cesse accrue que la population témoigne à notre Caisse.

Au nom du président de surveillance, M. Léon Buchwalder, retenu par la maladie, M. Fernand Cerf présenta le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Les comptes furent approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

On procéda ensuite aux élections statutaires. Les membres du Comité ainsi que la caissière furent réélus par acclamation pour une nouvelle période.

Les sociétaires approuvèrent l'augmentation de la part sociale qui se monte désormais à 200 fr.

De chaleureux applaudissements accueillirent notre ancien caissier, M. Georges Cramatte, qui exprima sa joie de voir la Caisse de St-Ursanne progresser à un rythme aussi rapide.

Ce sentiment de joie est celui qu'éprouvent aussi tous les collaborateurs d'une telle œuvre d'entraide. Aussi, c'est dans une ambiance très sympathique que se prolongea l'assemblée, à l'Hôtel de la Couronne, où un excellent repas fut servi aux sociétaires.

Boudevilliers (Neuchâtel)

Le 7 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale, à l'Hôtel du Point du Jour, réunissant 38 membres. M. Charly Balmer, président, souhaita la bienvenue, puis M. Hubert Pétremand, secrétaire, nous donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et retraça la belle manifestation des 25 ans, l'an dernier.

Dans un beau rapport, M. Ch. Balmer, président, fit un tour d'horizon sur les activités des Comités durant cette dernière année pour s'arrêter plus longuement sur la conjoncture actuelle en Suisse et les mesures envisagées par le Conseil fédéral pour lutter contre la surchauffe. Il conclut qu'en définitive il vaut mieux devoir beaucoup travailler et bien gagner que d'être au chômage et d'avoir faim. Pour terminer, il invite à suivre nos autorités dans les voies tracées.

M. Hermann Guyot explique en détail les comptes de l'exercice écoulé et les commente. De cet exposé, nous constatons que les différents secteurs, tout en enregistrant une grande activité, sont restés à peu près sur les mêmes positions que celles de l'année précédente. Nous en extrayons quelques chiffres : Mouvement d'affaires de fr. 2 425 000.—, en 1631 opérations. Bénéfice de l'exercice de fr. 4750.—, entièrement porté aux réserves qui se montent ainsi à fr. 60 800.—. La somme du bilan atteint fr. 1 438 000.—. Les dépôts auprès de la Caisse représentant en totalité fr. 1 350 000.—, se répartissent de la manière suivante : en épargne, fr. 992 500.—, en obligations, fr. 255 000.—, en comptes courants, fr. 107 000.—. Les prêts hypothécaires se montent à un total dépassant légèrement le million, alors que les autres prêts atteignent un peu plus de fr. 100 000.—. En outre, notre Caisse dispose encore à l'Union suisse, à Saint-Gall, d'environ fr. 200 000.—.

M. Jean-Louis Maridor, vice-président du Conseil de surveillance, présente le rapport de cette autorité. L'assemblée, sans opposition, ratifie les diverses propositions présentées.

Poursuivant l'ordre du jour, M. Charly Balmer commenta en détail la revision des statuts proposée par le Congrès de l'an dernier. Le nouvel article 7 portant principalement sur l'augmentation de la part sociale à fr. 200.—, fut adopté sans aucune opposition. La soirée se termina par une collation appréciée de chacun et qui permit de fraterniser.

H. G.

Vollèges (Valais)

La Caisse de crédit mutuel de Vollèges a tenu son assemblée générale ordinaire à Levron, siège de la Caisse, le dimanche 5 avril.

Un nombre respectable de sociétaires a répondu à l'appel du comité. Selon la coutume établie, le président du Comité de direction, M. J. Moulin, salue les participants et souhaite à tous la plus cordiale bienvenue.

Le vice-président de la Fédération cantonale du Valais romand assiste à l'assemblée comme invité. M. Lonfat est accompagné par trois membres fondateurs de la Caisse de Charrat, qui sont les bien-venus pour la circonstance.

Sur invitation du président, une pieuse pensée va à la mémoire de quatre membres décédés depuis la dernière assemblée.

Selon le programme établi, deux scrutateurs sont investis de leur fonction, laquelle demande une attention soutenue pour la suite des délibérations.

Le procès-verbal de l'assemblée 1963, clair et objectif, est lu par M. Hiroz, secrétaire. Aucune remarque n'étant émise, ce procès-verbal est admis.

Le rapport du Comité de direction rappelle la situation économique actuelle de notre pays et les conséquences inévitables découlant de la dévaluation continue du pouvoir d'achat du franc suisse. Ce rapport relate l'activité féconde de la Caisse au cours de l'exercice écoulé, la tâche délicate des dirigeants devant les demandes de crédit toujours plus nombreuses et aussi volumineuses. Pour satisfaire à ces demandes légitimes, le président lance un appel à l'épargne.

M. J. Terretaz, caissier, expose les comptes de l'exercice. Il commente d'une manière claire et précise les divers postes de son chapitre en faisant une nomenclature de chiffres, desquels nous avons relevé celui du bilan : fr. 1 728 974.— pour 128 sociétaires. Roulement : fr. 2 103 016.— en 778 opérations. Le modeste bénéfice s'élevant à fr. 7973.— versé entièrement à la réserve accuse pour celle-ci un total de fr. 60 606.—.

M. L. Pellaud, président du Conseil de surveillance, est heureux de constater que la Caisse de Vollèges est saine et bien gérée. Comme organe de contrôle, il félicite le caissier pour la bonne tenue des livres de caisse et de la comptabilité en général. L'assemblée unanime approuve les comptes de l'exercice.

En complément d'une décision prise à l'assemblée des délégués de l'Union suisse, chaque Caisse devait se prononcer sur la modification de l'article 7 des statuts. D'un élan spontané, la Caisse de Vollèges accepte à l'unanimité de porter le montant de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—. Elle adopte également le nouveau règlement.

Suite à un ordre du jour assez chargé, une détente est nécessaire et un verre de fendant est de bon goût.

Après une brève pause, le président présente M. L. Lonfat, vice-président du Comité cantonal, comme conférencier du jour. Ce dernier dit sa joie de se trouver dans un milieu qu'il connaît très bien. C'est en ami qu'il prend contact avec l'assemblée en énonçant même quelques phrases humoristiques.

Dans sa magnifique conférence, l'orateur, par des paroles profondes et sensées, rappelle la nécessité de l'entraide mutuelle et chrétienne et

bannit l'individualisme voué à sa perte, et néfaste à la société.

Le président félicite chaleureusement M. Lonfat pour sa conférence et se permet de demander encore à cet homme compétent certains renseignements au sujet d'un projet de regroupement parcellaire qui attend prochainement le verdict des propriétaires fonciers de Vollèges. Sa qualité de propriétaire foncier dans sa commune, qui a déjà fait deux remaniements, lui permet de renseigner l'assemblée sur ce délicat problème agricole. Ces renseignements très utiles ont bien intéressé l'assemblée qui applaudit chaleureusement.

Le président clôt cette journée en remerciant l'orateur ainsi que les auditeurs.

Un raiffeiseniste.

Bagnes (Valais)

Le dimanche 12 avril, la Caisse de crédit mutuel de Bagnes tenait son assemblée annuelle à la Salle Concordia à Châble, en présence d'une foule record.

Notre cher président, M. Emile Bruchez, ouvrait la séance en souhaitant à tous une agréable journée. Dans son allocution pleine de bon sens, il s'adresse spécialement aux jeunes à qui il demande de développer le goût de l'épargne. « Epargner, c'est gagner », dit-il. Il relève avec satisfaction l'arrivée de dix nouveaux membres et leur apporte les félicitations. Il déplore cependant la perte de quatre raiffeisenistes qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui.

Le secrétaire, dans son procès-verbal précis, nous fait revivre un instant la dernière assemblée qui marquait le 40^e anniversaire de la Caisse.

Le caissier, M. Angelin Besse, nous fait part de l'essor heureux de notre Caisse et de la confiance que lui témoigne la population. La lecture des comptes n'est qu'un bon message et laisse prévoir de grandes possibilités dans le prêt des capitaux. Ceux-ci furent acceptés à l'unanimité après le rapport de M. Deslarzes, président du Comité de surveillance.

Aux élections statutaires, M. Emile Bruchez, président du Comité de direction, est brillamment réélu, ainsi que tous les autres membres. Dans le Conseil de surveillance, M. Rouiller, révérend curé de Verbier, est nommé en remplacement de M. le chanoine Allet.

M. Urbain Zufferey, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, présente, dans un brillant exposé, la revision de l'article 7 des statuts. Les Caisses sont invitées à porter la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—. C'est à l'unanimité que cette revision est acceptée.

Pour la circonstance, M. Angelin Luisier, un enfant de la Vallée, avait été invité par le comité, pour nous entretenir sur ce thème proposé : « Quel est le meilleur placement ? »

« Exploitions la matière grise qui se trouve dans la jeunesse. Si nous voulons le plein développement du pays, donnons l'instruction nécessaire à notre jeunesse. Le Valais restera beau s'il est dirigé par ses propres enfants et non par des spéculateurs. Dans l'éducation, faisons en sorte que chaque individu puisse développer sa propre personnalité.

« De grands efforts sont faits dans l'orientation professionnelle afin que le jeune homme prenne lui-même les décisions pour son avenir. Aimons notre métier jusqu'à l'accession du travail bien fait. Tenons les jeunes au courant de ce qui se passe dans la famille, dans la vie sociale car ils aiment voir les ouvertures, les horizons. Le plus beau placement c'est donc de donner à la jeunesse la formation et l'éducation qui lui est nécessaire. »

Avant de prendre congé de l'assistance, le président la remercie pour toute l'attention qu'elle y a portée et l'invite à retirer l'intérêt de la part sociale.

P. F.

Vouvry (Valais)

La Caisse de crédit mutuel locale, qui a célébré avec éclat en septembre 1963 le 25^e anniversaire de sa fondation et a eu, le 2 avril 1964, l'honneur et le plaisir d'accueillir l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, fait montre d'une débordante activité. L'assemblée générale ordinaire, qui s'est déroulée le 14 mai sous la présidence de M. Marcel Quaglia, a confirmé cette belle vitalité. Les comptes présentés par le dévoué et compétent caissier, M. Maurice Vuadens, témoignent de l'essor constant de notre institution.

En effet, le bilan s'élève à fr. 1 679 301.90, soit en augmentation de 34,34 % sur celui de l'année précédente. Le roulement en 684 opérations atteint le montant de fr. 2 433 792.76. Les sociétaires ont approuvé à l'unanimité les comptes et ont renouvelé leur confiance totale aux organes dirigeants. De même les nouvelles dispositions des statuts ont été acceptées sans opposition. Fort de la considération générale dont elle jouit au sein de notre communauté villageoise, notre Caisse de crédit s'efforcera de toujours réaliser les idéaux de son fondateur en mettant à la base de son activité l'esprit de foi et la charité chrétienne.

P.

Savièse (Valais)

Cette première assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue à la salle des votations de la maison communale de Saint-Germain, mardi 17 mars, à 20 h. 15.

Le dévoué président du Comité de direction, M. Raymond Héritier, avec le brio que nous lui connaissons, mena cette assemblée générale, placée sous le signe de la solidarité. Il a l'honneur de saluer M. Lonfat, vice-président des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

L'ordre du jour est accepté par les sociétaires et le secrétaire, M. Albin Héritier, passe à la lecture du procès-verbal de l'assemblée de fondation, datant du 13 mars 1963. Le rapport du Comité de direction relate les premiers pas de notre institution locale et fait part des difficultés rencontrées en cette période de surchauffe.

Avec sa compétence habituelle, M. Lévy Dubuis, caissier, donne lecture de son rapport et commente les comptes annuels qui sont approuvés. Il fait ressortir que cinq nouveaux membres sont venus grossir les rangs, depuis la fondation et donne connaissance du nouveau règlement d'administration. Le caissier a le plaisir d'annoncer l'affiliation de notre Caisse à la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, ainsi que l'ouverture d'un compte de chèques postaux. Il espère, par ce moyen, faciliter les opérations.

Le secrétaire du Conseil de surveillance, M. Norbert Debons, lit le rapport dudit conseil, que le président J. Dubuis complète avec des paroles bien choisies.

MM. F. Luyet et G. Roten félicitent le Comité de direction et le Conseil de surveillance, ainsi que le caissier, pour tout le travail accompli et se réjouissent de l'essor que prend notre institution locale.

M. Louis Lonfat nous apporte le salut de la fédération, dans un exposé faisant appel à l'esprit de solidarité. Au nom des membres responsables, M. Héritier formule le vœu de voir doubler le nombre des sociétaires d'ici l'assemblée générale 1965.

Renan (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Renan a tenu son assemblée générale ordinaire au restaurant du Guillaume-Tell. Présidée avec compétence par M. Frédéric Oppliger, cette assemblée s'est déroulée de façon parfaite.

Dans son rapport, le président du Comité de direction, après avoir brossé un tableau de la situation économique et financière sur le plan suisse, européen et mondial, a touché la question très ac-

tuelle de la surchauffe, qui préoccupe nos hautes autorités et qui ne peut nous laisser indifférents.

Dans son exposé, le caissier, M. Jean-Pierre Schneider, a fait ressortir l'évolution croissante de la banque. Les dépôts d'épargne ont atteint durant l'année 1963 le montant de fr. 193 500.—. Les obligations figurent aux comptes avec fr. 57 000.—. Le roulement général des opérations atteint la somme de fr. 1 647 998.30, en 642 opérations. Le bénéfice net se monte à fr. 2687.95, intégralement versé au fonds de réserve, qui s'élève ainsi à fr. 32 773.65.

L'assemblée a adopté la révision de l'article 7 des statuts, portant, en particulier, la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—.

Forel-Autavaux (Fribourg)

Le Crédit mutuel de Forel-Autavaux est une institution bien vivante. Ses assemblées sont toujours très fréquentées et la treizième édition ne fit pas exception à la règle, puisqu'une quarantaine de personnes étaient présentes. M. Paul Marmy, président, souhaita la bienvenue à l'abbé Carrel, curé de la paroisse, qui assumait les fonctions de président du Conseil de surveillance pour la première fois. L'assemblée est invitée à réciter une prière pour le repos de l'âme des disparus.

Le secrétaire, M. Marmy, lut le procès-verbal exact de la dernière assemblée. M. Gaston Duc donna un aperçu de la situation financière de l'institution. Relevons un roulement de fr. 474 804.— en 406 opérations de caisse. Les livrets d'épargne sont au nombre de 154 et le bilan atteint le chiffre de fr. 371 965.—.

Après l'exposé clair et précis du compte annuel, le président adressa des remerciements au caissier pour sa bonne gestion et M. G. Baudin, membre du Conseil de surveillance, en demanda l'approbation.

L'on enregistra une augmentation très sensible des finances par rapport à l'exercice 1962. Cet établissement financier, comme tous les autres d'ailleurs, a bénéficié de la haute conjoncture.

L'épargne joue également un rôle de premier plan, et l'on assiste chaque année à une augmentation réjouissante des livrets. L'assemblée fut ensuite appelée à approuver un nouveau règlement administratif qui consiste en particulier à un élargissement des bases servant au calcul des fonds propres. Selon les prescriptions de la loi fédérale, ces derniers doivent représenter pour les Caisses Raiffeisen, le 5% environ des engagements. Par conséquent, et en vertu de l'article 7, lettre b, cette adaptation doit s'opérer par l'augmentation de la part sociale de 100 à 200 francs.

C'est par l'approbation de cette nouvelle disposition que se termina cette fructueuse assemblée, qui s'était déroulée dans une ambiance amicale.

G. F.

Dommartin (Vaud)

Lors de sa dernière assemblée générale, groupant 26 sociétaires, la Caisse de crédit mutuel de Dommartin a reconnu et approuvé les comptes 1963, soit du septième exercice. Le président du Comité de direction, M. Emile Jaton, ancien député, releva le bel essor pris par cette jeune institution, qui rend d'appréciables services. Le roulement a été de fr. 1 226 000.— en 581 opérations, tandis que le bilan s'établit à fr. 347 000.—. Les avoirs à la Caisse centrale de Saint-Gall se montent à fr. 136 000.—, les prêts hypothécaires à fr. 100 000.—, les prêts gagés et aux corporations de droit public à fr. 54 000.—. Le chiffre principal du passif est fourni par l'épargne qui totalise fr. 220 000 en 106 carnets. Le bénéfice net de fr. 1038.— est versé au fonds de réserve.

Après commentaires du caissier et de M. Ernest Porchet, président du Conseil de surveillance, les comptes 1963 sont approuvés. L'assemblée décide

de porter les parts sociales des membres de 100 à 200 francs, pour compenser la baisse de valeur de notre franc. Un nouveau règlement d'administration est également adopté.

Forte maintenant de 37 membres, sous la présidence de M. Emile Jaton, la Caisse de crédit mutuel de Dommartin peut envisager l'avenir avec confiance.

Savigny (Vaud)

L'une des benjamines des Caisses de crédit mutuel système « Raiffeisen », celle de Savigny, a tenu sa première assemblée générale au collège, sous la présidence de M. Samuel Crot. Ce dernier salue d'abord la présence du préfet de Lavaux, M. Samuel Chevalley.

Après l'appel, le secrétaire, M. Raymond Bastian, donne connaissance des procès-verbaux de l'assemblée constitutive du 5 juillet 1962 et de celle du 25 juillet 1962, date de la nomination de la caissière, Mlle Irène Meyer.

Le rapport du Comité (présenté par le président) et celui de la caissière, de même que la lecture des comptes nous montrent qu'en cette première année d'activité, la situation est très réjouissante. Le rapport de la Commission de surveillance, présenté par M. Robert Diserens, fait ressortir l'essor réjouissant de la Caisse et la bonne tenue des comptes.

Le point capital de l'ordre du jour est la révision de l'article 7 des statuts : l'augmentation des parts sociales de 100 à 200 francs. La raison principale se fonde sur le développement rapide de toutes les Caisses, qui sont actuellement au nombre de 1096 en Suisse. Il est également intéressant de relever que, jusqu'à maintenant, jamais un sociétaire en Suisse n'a dû être mis à contribution.

Finalement, cette modification des statuts est acceptée à l'unanimité, et après quelques éclaircissements, la finance d'entrée sur le plan local est maintenue à fr. 5.—. Quant au taux d'intérêt accordé sur les parts sociales, il sera décidé à la fin de l'année après connaissance de la marche de la Caisse en 1964.

Boécourt (Jura)

L'assemblée de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu au restaurant de L'Ours, sous la présidence de M. Gaston Bourquard, qui souhaita une cordiale bienvenue aux septante participants.

La lecture du dernier procès-verbal, rédigé par M. Marc Meyer, ne donna lieu à aucune observation.

Le président brossa un vivant tableau de la situation économique actuelle et du résultat obtenu par notre banque locale.

Le caissier, M. Xavier Stékofer, présenta les comptes de ce 41^e exercice. Le bilan atteint fr. 1 381 573.—. La caisse d'épargne compte fr. 889 396.— pour 360 carnets. Le roulement, qui a nécessité 700 opérations, s'élève à 1 431 974 fr. Le bénéfice fut de fr. 5583.—, lequel est versé au fonds de réserve qui sera de fr. 74 669.—.

Après cette présentation des comptes, M. l'abbé Barthoulot, président du Conseil de surveillance, exprima la satisfaction de son comité et invita l'assemblée à adopter les comptes, tout en déchargeant les organes responsables. Ce qui fut fait à l'unanimité.

L'assemblée avait à élire un membre du Comité de direction, en remplacement de M. Robert Migy-Vernier, qui a démissionné. Le président l'a remercié pour les services rendus pendant les 30 ans qu'il a été au comité et proposa, au nom des comités, M. Armand Montavon, qui fut élu à l'unanimité.

Les sociétaires décidèrent d'approuver la révision de l'article 7 des statuts qui prévoit l'augmentation de la part sociale de 100 à 200 francs.

Pour terminer la soirée, M. Bovet, technicien F.M.B. à Delémont, nous présenta plusieurs films

qui nous promènèrent en Europe. Le président le remercia pour cette belle présentation et leva l'assemblée en remerciant les membres d'y être venus si nombreux.

Fétigny (Fribourg)

La 53^e assemblée des membres de la Caisse de crédit mutuel de Fétigny a eu lieu le samedi 14 mars.

Cinquante sociétaires étaient présents sur les quatre-vingt que compte actuellement la caisse. Cette séance très fructueuse permit de constater le développement réjouissant de l'institution.

M. Armand Renevey, président, salua les membres présents, félicita M. Arthur Lambert, l'un des fondateurs de la Caisse, et souhaita la bienvenue à trois nouveaux sociétaires. Il fut agréable de relever l'activité bienfaisante de cette caisse villageoise qui, année après année, intéresse toujours plus de ménages. C'est là un signe de saine gestion et de confiance envers les organes dirigeants. Cet exposé fut vivement applaudi.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé par M. Hubert Goumaz, fut un fidèle reflet de l'activité déployée en 1963. Après la lecture des comptes, le caissier, M. Georges Renevey, commenta judicieusement les chiffres présentés. Le total du roulement atteint près de fr. 700 000.— en 6225 opérations. D'autre part, une coquette réserve est un garant de l'avenir. L'augmentation du nombre des livrets d'épargne est la preuve de l'esprit d'économie sans cesse croissant de la population.

Le président du Conseil de surveillance, M. Marcel Renevey, déclare que les comptes sont remarquablement tenus et il adressa de vifs remerciements au dévoué caissier.

La modification d'un article des statuts, prévoyant de porter les parts sociales de 100 à 200 francs fut approuvée à l'unanimité. En levant la séance, le président rappela la mémoire de M. Pierre Fontaine, membre du comité.

Le verre de l'amitié offert aux participants mit le point final à cette sympathique soirée.

H. L.

Soulce (Jura)

Dernièrement a eu lieu l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Soulce, sous la présidence de M. Martin Amstutz, président du Comité de direction. Après les paroles de bienvenue et l'acceptation du procès-verbal, M. Gilbert Tendon, caissier, a présenté les comptes. Le bilan au 31 décembre 1963 se monte à fr. 659 449.45, le roulement à fr. 1 559 024.52, en 516 opérations, et le compte d'exploitation note un bénéfice de fr. 2395.25, qui, versé à la réserve, porte celle-ci à fr. 31 366.40. A noter que l'épargne, sur 219 carnets, est de fr. 595 719.95.

Sur proposition du président de la Commission de surveillance, M. Rémy Beuchat, les comptes ont été acceptés et décharge a été donnée aux organes responsables. L'assemblée vota ensuite l'augmentation de la part sociale de 100 à 200 francs, réélut trois membres du Comité de direction et un membre de la Commission de surveillance et assista enfin à une séance de films projetés par M. Bovet, technicien des F.M.B., tout en dégustant un verre offert par la Caisse.

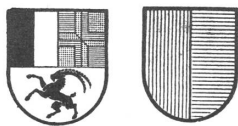


dès Fr. 27.—

Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50

Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrication : 1 an. Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit ! Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

MONTRES VON ARX
5013 N.d.-Gösgen, Rainstr. 50
Tél (064) 41 19 85



L'assemblea della Federazione a Monte Carasso

Favorita da un tempo magnifico si è svolta domenica, 7 giugno, a Monte Carasso, l'assemblea della Federazione Ticinese delle Casse Rurali. Erano presenti circa 150 delegati in rappresentanza delle 76 Casse Raiffeisen del Ticino ed i rappresentanti di Arvigo e Mesocco.

In apertura il presidente della Federazione, prof. Plinio Ceppi di Mendrisio, salutò i delegati ed ebbe parole di lode per la Cassa Rurale di Monte Carasso, in continuo felice sviluppo. Il presidente della Cassa Rurale locale, signor Enrico Guidotti, diede a sua volta il benvenuto agli intervenuti, ringraziandoli per aver scelto Monte Carasso come sede del convegno. Monte Carasso, egli disse, non ha bellezze artistiche o storiche da offrire al visitatore, ma la semplicità e la laboriosità della sua gente che, seppure a due passi dalla città, è fedele ai suoi principi ed alle sue tradizioni.

Si entrava quindi nel vivo dei lavori assembleari ed il segretario, prof. Valerio Cassina, dava lettura del verbale dell'ultima assemblea che venne approvato all'unanimità.

Il prof. Ceppi presentava in seguito il rapporto presidenziale. Egli espresse la sua soddisfazione per l'andamento delle Casse Rurali ticinesi, soffermandosi poi ad esaminare taluni aspetti dell'attuale situazione economica. Mise in risalto alcuni effetti negativi dell'alta congiuntura e deplorò l'attuale grande propensione generale alle spese, la facilità con cui molta gente compie oggi degli acquisti non necessari. Raccomandò ai dirigenti delle Casse la massima prudenza nell'erogazione dei crediti, particolarmente per i mutui ipotecari, invitando a limitarsi — come per il passato — a finanziare ciò che è economicamente giustificato. Sottolineò infine l'importanza e la necessità del fatto che il denaro dei comuni debba servire l'economia locale e non venir indirizzato verso i centri.

L'on. Amelio Delucchi presentò i conti della Federazione i quali, dopo lettura del rapporto dei revisori, vennero approvati.

Le due nuove Casse Rurali di Peccia e Guido furono accolte per acclamazione a far parte della Federazione.

Interveniva in seguito l'onorevole sindaco di Monte Carasso, signor Luciano Nani, il quale ringraziava i delegati per l'onore riservato al suo Comune scegliendo come sede della manifestazione ed assicurando che a Monte Carasso la Cassa Rurale ha trovato un terreno molto fertile. Auspicava un proficuo

lavoro e si augurava che ogni delegato avesse a riportare il migliore ricordo del convegno di Monte Carasso.

Prendeva quindi la parola il signor Giacomo Pellandini, dell'Unione Svizzera di San Gallo, il quale porse ai delegati il cordiale messaggio di saluto della Direzione centrale. Riferì sull'andamento e lo sviluppo delle Casse Rurali ticinesi. A fine 1963 la loro cifra complessiva di bilancio era salita a 73,5 milioni di franchi, le riserve hanno superato il milione ed i soci sono passati a 5252. Il revisore dell'Unione diede indicazioni sulla politica di applicare per i saggi di interesse ed in materia di liquidità. Espose quindi i decreti federali sulla lotta contro il rincaro, soffermandosi sui particolari che interessano le Casse Rurali, ed alcuni altri problemi di attualità.

L'assemblea accoglieva in seguito la proposta della Cassa Rurale di Mendrisio di tenere nel « magnifico borgo » la prossima assemblea.

Alla discussione generale vi furono parecchi interventi, in modo particolare a proposito della liquidità che ogni Cassa, sulla base

delle prescrizioni della legge federale sulle banche, deve mantenere, ed in merito alla vista all'Expo che la Federazione organizza per il 12 e 13 settembre.

Ai cassieri signori Osvaldo Porta di Contone e Giacomo Sargenti di Magadino venne offerto un portafoglio per i loro dieci anni di attività, dopo di che l'assemblea, seguita con vivo interesse, veniva chiusa.

Delegati ed ospiti si ritrovavano al Grotto Romitaggio dove il Municipio di Monte Carasso offrì l'aperitivo. Seguì un ottimo banchetto nell'accogliente giardino, allietato — alla frutta — dalle esecuzioni della Filarmonica di Monte Carasso e Sementina, diretta dal Mo. B. Guidotti, e dai canti degli allievi delle scuole, diretti e accompagnati alla fisarmonica dal Prof. S. Ghelmini. Le brillanti produzioni della dinamica Filarmonica ed i lieti canti degli scolari vennero accolti con vivissimo piacere.

Il presidente della Federazione aveva quindi vive parole di lode e di ringraziamento per gli organizzatori e per tutti coloro che hanno contribuito al successo della manifestazione. Tra i raduni annuali della Federazione, quello di Monte Carasso è certamente stato quello più riuscito.

Alcuni problemi amministrativi

Dal rapporto presentato dal revisore della Unione, signor Pellandini, all'Assemblea della Federazione ticinese delle Casse Rurali, tenutasi il 7 giugno u.s. a Monte Carasso, pubblichiamo alcuni estratti concernenti la *politica dei saggi di interesse, la liquidità ed i crediti dell'Unione*.

* * *

Per il 1964 non dobbiamo aspettarci che l'afflusso di capitali continui in modo così abbondante come durante il 1963. Presso la maggior parte delle Casse i nuovi depositi non bastano per soddisfare le numerose domande di credito, destinate specialmente al finanziamento di costruzioni. In tutta la Svizzera va facendosi sempre più acuta la tensione sul mercato del denaro e dei capitali, ciò che ha provocato un continuo aumento dei tassi di interesse, per i depositanti dapprima, e quindi per i debitori.

Anche le nostre Casse devono adattarsi alla situazione. L'interesse va senz'altro portato al 4 % per le obbligazioni, eventualmente anzi — se la situazione locale lo esige — al 4 1/4 %; per i libretti di deposito, se ciò non è ancora avvenuto, al 3 % (con valuta, se

non dal 1. gennaio, dal 1. luglio 1964). Ogni Cassa deve compiere uno sforzo nell'acquisizione di nuovi depositi, anche se per il momento non ne ha effettivamente bisogno. I capitali che si hanno in più possono venire vincolati presso la Cassa Centrale, la quale — a partire dal 1. giugno — ha nuovamente aumentato i tassi di interesse. Così, per un deposito per un anno si beneficia già dell'interesse del 3 %, per 2 anni del 3 1/4 %, per 3 anni del 3 1/2 %, per 4 anni del 3 3/4 % e per 5 anni del 4 %.

Le Casse che affidano dei capitali all'Unione sotto forma di depositi vincolati, in questo periodo in cui quasi tutte le Casse tendono a ritirarne ed a chiedere dei crediti, rendono servizio alle consorelle, mettendo la Centrale in grado di concedere loro dei crediti.

D'altra parte — quale naturale conseguenza dell'aumento dei tassi creditori — è assolutamente necessario adattare anche i saggi debitori. Il saggio per i nuovi prestiti non deve cioè essere inferiore al 4 %, eventualmente 4 1/4 %, sia per ipoteche, sia per anticipazioni a enti di diritto pubblico. Raccomandiamo inoltre vivamente di portare al

4 % anche il tasso per le vecchie ipoteche, onde assicurarsi un margine di utile sufficiente. Non appena le condizioni lo permetteranno, si potrà ridurre nuovamente tale saggio.

In materia di *liquidità*, ogni Cassa deve seguire le direttive della Cassa Centrale e limitarsi alla concessione di piccoli prestiti, in seguito alla generale scarsità di mezzi liquidi. E' opportuno consigliare i soci che richiedono un elevato mutuo ipotecario di rivolgersi per la prima ipoteca ad una banca, la quale — se in seguito alla limitazione dei crediti o per mancanza di liquidità non ha bloccato del tutto le concessioni — finanzia la costruzione entro un limite del 50 % circa. Il richiedente potrà quindi ricevere quanto gli manca dalla Cassa Rurale. Limitandosi alla concessione di piccoli prestiti, la Cassa Rurale può quindi servire un maggior numero di soci. Va comunque da sé che, come in passato, si continuerà a finanziare — nei limiti usuali — solo quelle costruzioni economicamente giustificate.

La liquidità legale, come ben si sa, viene calcolata ogni anno sulla base del bilancio. Ora, l'aver minimo — che le Casse con un bilancio superiore a mezzo milione devono intrattenere nel conto ordinario presso l'Unione — deve ammontare ai $\frac{3}{4}$ della liquidità legale se la Cassa non possiede depositi vincolati o se i medesimi sono inferiori a $\frac{1}{4}$ dell'ammontare della liquidità legale.

Se invece la Cassa possiede dei depositi vincolati pari almeno ad $\frac{1}{4}$ della liquidità legale, l'aver minimo deve ammontare solo a metà della liquidità legale.

Per maggiore chiarezza facciamo degli esempi: in base al prospetto allestito a complemento dei conti annuali, la liquidità obbligatoria di una Cassa ammonta a 80 000 franchi. Se questa Cassa non ha depositi vincolati presso l'Unione, o se tali depositi non raggiungono $\frac{1}{4}$ dell'ammontare di tale liquidità (vale a dire 20 000 franchi), essa deve mantenere in conto ordinario presso l'Unione al minimo un avere pari ai $\frac{3}{4}$ della liquidità, e cioè 60 000 franchi.

Se invece — sempre partendo dall'ipotesi di una liquidità legale di 80 000 franchi — la Cassa ha dei depositi vincolati per almeno 20 000 franchi (pari cioè ad almeno $\frac{1}{4}$ della liquidità legale) l'aver minimo che essa deve mantenere in conto ordinario presso l'Unione dev'essere pari alla metà della liquidità legale, vale a dire Fr. 40 000.—.

Ogni Cassa dev'essere cosciente del fatto che la liquidità legale rappresenta l'importo *minimo* che essa deve costantemente conservare. E' quindi necessario avere pure a disposizione un importo sufficiente per i bisogni correnti di cassa.

Nel conto ordinario presso l'Unione, oltre all'aver minimo, non va lasciato di più di

alcune decine di migliaia di franchi a seconda della grandezza della Cassa. La rimanente disponibilità — se non si prevede di investirla sul posto — va vincolata. Per la Cassa Centrale è importante sapere se gli elevati averi a vista nei conti correnti ordinari verranno prelevati o meno, in quanto essa deve mantenere, a sua volta, una liquidità proporzionata per far fronte alle possibili domande di rimborso.

La situazione attuale non è infatti facile per la Cassa Centrale. Se fino ad alcuni anni fa la sua preoccupazione era quella di investire gli elevati capitali che riceveva continuamente dalle Casse, dall'anno scorso la situazione è cambiata. E' cambiata perché in primo luogo l'afflusso di capitali dalle Casse è in continua diminuzione. In proposito basti dire che i versamenti delle Casse alla Centrale per il 1963 sono stati di 30 milioni di franchi inferiori a quelli del 1962. Anche quest'anno l'afflusso di capitali alla Centrale è in continua diminuzione, mentre in aumento sono le domande di credito. Attualmente sono aperti dei crediti a diverse centinaia di Casse. Allorché si esamina il bilancio della Cassa Centrale e si osserva la voce dei crediti alle Casse affiliate — esposti, al 31 maggio u.s. per 36 milioni di franchi — occorre tener presente che l'importo esposto rappresenta il debito effettivo, ma che l'ammontare complessivo dei crediti aperti, vale a dire a disposizione delle Casse, è molto più elevato. La Cassa Centrale non può evidentemente aprire dei crediti a piacimento, ma *deve sempre tener conto dello ammontare complessivo dei crediti aperti*, guardando di non superare certi limiti, onde non correre il rischio di trovarsi più tardi in difficoltà. Attualmente, poi, che vi è un forte rallentamento nell'afflusso di depositi e che molte Casse ritirano in misura sempre maggiore i loro averi presso la Centrale per i propri impegni, è particolarmente importante che la Cassa Centrale mantenga una buona disponibilità per far fronte a qualsiasi imprevisto.

Le Casse che da un certo tempo hanno ottenuto un credito ma che non ne hanno più bisogno, devono farsi un dovere di avvertire la Centrale, affinché questa possa stralciare tale impegno e mettere a disposizione un credito ad altre Casse che ne fanno richiesta. Si pensi che 10 crediti, aperti per l'importo di Fr. 100 000.— in media, ma non utilizzati o utilizzati minimamente, bloccano presso la Cassa Centrale un milione di franchi, e per niente! La Cassa Centrale deve però evidentemente tener conto di tutti i crediti aperti.

Le domande di credito delle Casse che hanno dei depositi vincolati sono talmente numerose e per importi elevati che la Cassa Centrale non può concedere dei crediti in

bianco alle altre Casse se non in casi speciali (quando il credito è assolutamente indispensabile, per motivi, però, che non siano dovuti a negligenza della Cassa) e solo per piccoli importi fino a 30-40 000 franchi.

Di regola si può contare su degli anticipi a valere sui depositi vincolati nella misura che permette alla Cassa di mantenere la liquidità legale. Facciamo anche qui un esempio: la liquidità legale di una Cassa ammonta a Fr. 80 000.—, i suoi depositi vincolati a Fr. 100 000.—. L'aver minimo obbligatorio in conto ordinario presso l'Unione corrisponde quindi alla metà della liquidità legale, vale a dire Fr. 40 000.—. Il credito di cui la Cassa può beneficiare viene ora calcolato nel seguente modo: Fr. 100 000.— di depositi vincolati più Fr. 40 000.— avere minimo obbligatorio presso l'Unione uguale Fr. 140 000.—, meno l'importo della liquidità legale di Fr. 80 000.—, restano 60 000 franchi che corrispondono appunto al credito di cui la Cassa può beneficiare. Non è detto tuttavia che una Cassa con dei depositi vincolati abbia necessariamente diritto ad un credito. Se vi sono per esempio dei depositi vincolati di Fr. 20 000.—, mentre la liquidità legale ammonta a Fr. 40 000.—, l'aver minimo presso l'Unione deve pure ammontare a Fr. 20 000.—. Per il calcolo del credito disponibile aggiungiamo quindi i 20 000 franchi dei depositi vincolati ai 20 000 dell'aver minimo. Dal totale di Fr. 40 000.— deduciamo la liquidità legale che ammonta pure a 40 000 franchi, per cui resta zero.

Oggi più che mai ogni Cassa deve adattare le sue concessioni di prestito ai propri mezzi, vegliando a mantenere — in ogni caso — la liquidità legale. Non è ammissibile che si concedano dei prestiti fidando nei futuri nuovi versamenti possibili.

La Cassa Centrale dell'Unione ha già diramato da tempo delle direttive in merito ed in occasione del Congresso del 23 maggio a Berna, il Direttore della Cassa Centrale ebbe a dichiarare esplicitamente che le Casse che vengono a trovarsi a corto di mezzi per propria colpa, essendosi impegnate in concessioni di prestito che superano le loro possibilità senza essersi preventivamente consultate con l'Unione, non possono contare sull'appoggio della Cassa Centrale.

Fondata la Cassa Rurale a Gudo

Il distretto di Bellinzona si è arricchito di una nuova Cassa Rurale, quella di Gudo, fondata il 4 giugno u.s., pochi giorni prima dell'Assemblea della Federazione.

L'assemblea costitutiva ha avuto luogo in una sala della Casa comunale.

Approvati gli statuti-tipo ed il regolamento di amministrazione, i soci hanno pro-

ceduto — in perfetta armonia — alle nomine. Sono stati eletti, per il *Comitato di direzione*, i signori :

Mario Bacciarini, sindaco, presidente
Americo Bacciarini, vice-presidente
Claudio Verzasconi, segretario.

Per il *Consiglio di sorveglianza* i signori :

Americo Fantoni, presidente
Luciano Rima, vice-presidente
Romeo Mauri, segretario.

La mansione di cassiere è stata affidata al signor maestro Walter Gamboni che è pure segretario comunale. Si è così potuto fissare come sede della Cassa la Cancelleria comunale, dove il cassiere sarà a disposizione al lunedì, martedì, giovedì e venerdì dalle 16.30 alle 18.30.

Il Comune di Gudo presenta indubbiamente tutte le qualità per il fiorire di una Cassa Rurale. Secondo il censimento del 1960 esso conta 410 abitanti, ripartiti in numerose frazioni, le principali delle quali sono Gudo e Progero, sulla strada cantonale. Nel 1850 il Comune contava 286 abitanti : vi è quindi stato un aumento del 38,5 %. Le case abitate sono 119 ed i fuochi 125. Gudo ha un'area di 1008 ettari ed è il sesto Comune del distretto per estensione. Si trova ad un'altezza di 225 metri sul livello del mare.

L'attività principale della sua popolazione è rivolta all'agricoltura. Viene specialmente praticata la coltura intensiva dell'insalata e dei pomodori. Gran cura viene riservata alla coltivazione della vite. A giusta ragione i Gudesi sono fieri dei loro ronchi solatii, dove matura un'ottima uva che, in gran parte, viene affidata alla Cantina sociale di Giubiasco. Diversi sono i capi di bestiame.

Nel Comune non vi sono industrie. Grazie però alla sua posizione centrale, molte persone si recano agevolmente a Locarno, Giubiasco o Bellinzona, a lavorare presso fabbriche, industrie o imprese.

Per quanto riguarda il lato turistico diremo che vi sono quattro ristoranti, due dei quali con alloggio.

Esiste la Cooperativa di consumo (della quale, come rileviamo dal Registro di commercio, è pure presidente l'onorevole Sindaco) ed il Consorzio allevamento bestiame bovino. Attualmente è in corso di allestimento il progetto di massima per l'esecuzione del raggruppamento terreni nella regione collinare, con strade.

Passando ad alcune notizie storiche, va detto che la zona di Gudo era già abitata al tempo dei Romani. Ne fa fede la necropoli scoperta all'inizio del secolo (1909-1911), in occasione dei lavori di correzione del fiume Ticino. Da quanto leggiamo nel Lessico storico svizzero, vennero rinvenute 306 tombe a circa cinque metri di profondità. Gli



Gudo, la prima frazione scendendo dal nord

oggetti rinvenuti si trovano, in parte, nel Museo storico di Bellinzona.

Il villaggio di Gudo si trova già nominato nelle cronache del 1264. Durante il primo Medio Evo il paese era situato in alto (600 m. s.m.), lontano quindi dal Piano, battuto dagli eserciti e dalla soldataglia, e dalla zona malarica. Più tardi si sviluppò sui coni di deiezione dei riali di Gudo e di Progero. Tra i monumenti va menzionato in primo luogo l'oratorio di Santa Maria del 1200 circa, di stile romanico e con pitture dell'epoca, ultimamente restaurate. La Cappella dei Santi Nazzaro e Celso è già menzionata nel 1482 e la Chiesa di San Lorenzo nel 1583. Vi è inoltre quello che fu il Convento

delle Agostiniane, ora abitazione della famiglia Resinelli.

Ma, dopo questo breve panorama storico, ritorniamo al momento attuale, per esprimere il nostro plauso ai cittadini di Gudo che hanno voluto costituire una propria Cassa Rurale, la banca del villaggio. Se guardiamo l'età di coloro che sono alla testa della Cassa troviamo che, in media, si tratta di persone giovani, cosa veramente rallegrante e che costituisce un'ottima premessa per una dinamica attività.

Alla 76ma Cassa Rurale del Ticino, che col 1. luglio ha iniziato la propria attività, presentiamo i migliori auguri di proficuo lavoro.

Pell.

Operazioni bancarie dei Comuni e Patriziati

Sul Foglio Ufficiale No. 42, del 26 maggio 1964, è stato pubblicato un « pro memoria » del lodevole Dipartimento cantonale dell'interno, all'intenzione dei Municipi Uffici patriziali, Corporazioni analoghe, Uffici degli chèques postali ed *Istituti bancari*. Data la sua importanza lo pubblichiamo integralmente, raccomandandolo all'attenzione particolare dei cassieri delle nostre Casse Rurali e dei dirigenti :

Il *Dipartimento dell'interno*, constatato come non tutti i Municipi ed Uffici patriziali rispettino le vigenti norme legali concernenti le operazioni relative ai conti chèques postali e bancari intestati ai Comuni e Patriziati, in particolare quo all'esigenza della firma collettiva, ed alla conseguente inammissibilità della firma individuale, ritiene opportuno qui riprodurre i testi delle norme in decorso :

Art. 130 LOC :

« Di regola, i pagamenti e le riscossioni devono essere fatti per conto corrente postale o bancario.

L'apertura del conto corrente postale è obbligatoria.

Il regolamento comunale designa gli impiegati autorizzati a riscuotere per conto del Comune e quelli aventi il diritto di firma collettiva col sindaco o col vice-sindaco per operazioni relative ai conti suddetti. »

Art. 77 LOP :

« I pagamenti e le riscossioni devono essere fatti per conto corrente postale o bancario.

Il regolamento patriziale designa gli aventi diritto di firma collettiva con il presidente dell'ufficio patriziale per tutte le operazioni concernenti i conti suddetti. »

L'Autorità cantonale di vigilanza sui Comuni e sui Patriziati invita pertanto i Municipi e gli Uffici patriziali che non fossero ancora in regola a provvedere al più presto, e fa appello agli Uffici degli chèques postali ed agli Istituti bancari perchè esigano, per le operazioni relative ai conti intestati a Comuni e Patriziati, la firma collettiva delle persone a ciò designate a norma di regolamento.

In memoria del prof. Laur

Il 30 maggio u.s. si è spento, a Effingen in Argovia, il prof. dr. Ernesto Laur. Aveva 93 anni.

Egli fu uomo multilaterale: agronomo, scienziato, docente e propagandista. Fu altresì un grande propugnatore dell'idea raiffeisenista e partecipò sovente ai Congressi della nostra Unione. Ancora l'anno scorso, in occasione del 60mo Congresso a San Gallo, egli volle essere presente.

Il prof. Laur era nato a Basilea nel 1871. Terminati gli studi nella città natale egli iniziò un periodo di pratica presso un'azienda agricola della Svizzera romanda. Seguì i corsi della Scuola di agricoltura di Strikhof, presso Zurigo, poi continuò la sua pratica in fattorie della Francia e della Svizzera. In seguito si iscrisse alla Divisione agronomica della Scuola politecnica federale a Zurigo dove, nel 1893, ottenne il diploma. Gerì quindi un'azienda di 200 ettari presso Sciafusa e nel 1894 fu nominato docente di scienze alla Scuola di agricoltura di Brugg, dove studiò contemporaneamente in modo da ottenere il titolo di dottore in filosofia dell'Università di Lipsia. Nel 1907, alla fondazione dell'Unione e del Segretariato dei contadini svizzeri, egli fu chiamato alla loro direzione col titolo di segretario agricolo. Docente privato dal 1901 alla Scuola politecnica di Zurigo fu poi nominato definitivamente professore di scienze economiche agricole nel 1908. Fu membro del Consiglio di amministrazione delle Ferrovie Federali e della Banca Nazionale Svizzera, delegato e rappresentante della Svizzera in diversi negoziati e assemblee internazionali. La Commissione internazionale di agricoltura, riorganizzata ed allargata per sua iniziativa, poi la Confederazione internazionale dell'agricoltura (CIA) lo nominarono vice-presidente. Nel 1948 fu chiamato alla presidenza della Confederazione europea dell'agricoltura che successe alla CIA.

L'attività principale del prof. Laur si estese alle scienze economiche agricole e più particolarmente all'economia rurale, la contabilità agricola e la politica agraria. Egli si consacrò al miglioramento delle sorti del con-

tadino ed all'opera di incoraggiamento dell'agricoltura. Numerose sono le opere scientifiche, di carattere tecnico e propagandistico, conosciute ed apprezzate anche all'estero.

Ritiratosi a Effingen, il Prof. Laur aderì immediatamente alla Cassa Rurale locale. Le parole da lui pronunciate nel 1921, allorché era Segretario dei contadini svizzeri, restano per noi una preziosa direttiva: « La meta da raggiungere consiste nell'istituzione in ogni comune rurale di una cooperativa di credito d'utilità pubblica, amministrata secondo il sistema Raiffeisen ».

Vendite a rate

Proseguendo nell'attuazione del suo programma di lotta contro il rincaro, il Consiglio Federale ha promulgato un'ordinanza concernente il pagamento iniziale minimo e la durata massima del contratto di vendita a pagamento rateale.

Secondo le nuove disposizioni del 26 maggio 1964 il pagamento iniziale minimo ascende al trenta per cento del prezzo di vendita a contanti e la durata massima del contratto è di due anni. Precedentemente, secondo le prescrizioni della legge del 23 marzo 1962, il pagamento minimo iniziale doveva ammontare ad almeno un quinto del prezzo a contanti ed il periodo di scaglionamento delle rate era limitato a due anni e mezzo.

L'articolo due dell'ordinanza del 26 maggio 1964 stabilisce che per i mobili le aliquote sono del venti per cento del prezzo di vendita a contanti e di tre anni di durata; per le automobili del trentacinque per cento e d'un anno e mezzo. Sono considerati come mobili gli oggetti di ammobiliamento come i tavoli, le sedie, gli armadi. Non sono tali, in particolare, i pianoforti, gli apparecchi radiofonici, quelli televisivi ed i giradischi.

L'ordinanza è entrata in vigore il 1. giugno 1964. Si può evidentemente essere alquanto scettici sull'efficacia di questo inasprimento delle condizioni in materia di vendite a rate, in quanto la sua portata non ci sembra tale da frenare validamente la corsa alle spese. D'altra parte c'è pure da chiedersi se questi provvedimenti siano veramente i più adatti per fare in modo che la gente spenda meno. Sarebbe infatti più simpatico che invece di interferire nelle spese si intervenisse nel capitolo dei risparmi, facilitando con appropriate misure (esoneri fiscali, premi speciali) la loro formazione.

Pell.

Assemblee generali Arogo

Alla presenza di un buon numero di soci e presieduta con la nota competenza dal signor André Jeanmaire, ha avuto luogo sabato 16 maggio al Teatro sociale, l'Assemblea generale. Tra le varie trattande all'ordine del giorno spiccavano la revisione dello Statuto delle Casse Rurali sistema

Raiffeisen e le nomine statutarie. Tutto venne approvato all'unanimità dei presenti e i Comitati risultano così composti:

Direzione: Presidente Jeanmaire André, segretario Andreoli Remo, vice-presidente Quadroni Miro, membri Sala Guido e Piffaretti Alessandro.

Consiglio di sorveglianza: Presidente Cometta Rino, segretario Martinenghi Ritter, membro Cairoli Rumi.

I vari rapporti presentati dal presidente della Direzione, dal presidente del Consiglio di sorveglianza e dal Cassiere, vennero seguiti attentamente dall'uditorio e provocarono alle eventuali alcuni interventi. In particolar modo spiccarono i brillanti risultati conseguiti dal locale istituto bancario che ebbe nel 1963 un movimento generale di oltre 5 milioni di franchi. Alla chiusura della interessante assemblea i presenti, oltre all'incasso dell'interesse sulla quota sociale, poterono beneficiare di un scelto rinfresco e di un astuccio con penne a sfere.

Loco.

Il 1° aprile scorso si è tenuta a Loco nella sala comunale l'assemblea generale della Cassa Rurale nel suo sesto esercizio. Presenti 28 dei 55 soci iscritti, gli altri scusarono la loro assenza.

Il signor Wetzel Walter, presidente del Consiglio di direzione, apriva l'assemblea dando il benvenuto a tutti, passava poi alla lettura del rapporto per l'esercizio 1963 dimostrando come lo scorso anno la Cassa Raiffeisen ha aumentato la sua attività dando nuovo impulso al progresso nei diversi settori, in modo speciale nell'edilizia.

Da parte sua il cassiere signor Schira Serafino presentando un ampio rapporto ringraziava tutti coloro che favorirono il continuo sviluppo di questa benefica istituzione bancaria rurale e che rende la bassa valle indipendente nel settore finanziario.

Il bilancio di esercizio presenta al 31 dicembre 1963 la cifra primato di fr. 403 166.70 mentre il movimento generale (434 operazioni) si chiude con fr. 1 138 543.24.

I libretti di deposito emessi al 31 dicembre erano 98 sui quali sono stati versati durante l'anno fr. 135 267.40 e prelevati fr. 59 003.40. Inoltre figurano una ventina di obbligazioni vincolate per 3/5 anni ed alcuni conti correnti creditori e debitori con un movimento complessivo di fr. 741 632.66.

Numerose furono le domande di prestito per un importo di fr. 108 000.—, parte concesse a privati, parte a enti pubblici, in più fr. 100 000.— vincolati in conti speciali presso l'Unione in San Gallo.

Il signor Schira Renato, presidente del Consiglio di sorveglianza, informava i presenti sull'attività di controllo facendo un elogio alla direzione ed al cassiere per il cospicuo lavoro svolto, invitava l'assemblea ad approvare i conti ed il bilancio 1963 e ne dava scarico agli organi responsabili. I conti e la gestione venivano accettati all'unanimità.

All'ordine del giorno figuravano pure le nomine statutarie previste ogni 2 anni. L'assemblea pure all'unanimità ha confermato in carica tutti i membri uscenti tanto del Consiglio di Direzione che del Consiglio di sorveglianza.

La modifica dell'articolo 7 dello statuto e nuovo regolamento prevedevano l'aumento della quota sociale da 100 a 200 franchi, ciò per garantire la liquidità dei fondi propri prevista dalla legge federale sulle banche. 27 soci accettarono detta modifica, 1 si è astenuto.

L'esercizio 1963 ha dato soddisfacenti risultati infatti veniva pagato l'interesse sulle quote sociali del 5% ed effettuato l'ammortamento sul mobile per fr. 200.—. Inoltre furono versati ai fondi riserve ancora fr. 1051.65, portando così il totale delle riserve a fr. 1642.25.

Terminate le trattande all'ordine del giorno il presidente signor Wetzel ringraziava i presenti per l'interessamento e la fiducia dimostrata verso la Cassa invitandoli a continuare l'opera di propaganda a favore della stessa.